

Mot du Président



L'activité de l'APSF a été aussi dense que variée en 2023 et lors des premiers mois de 2024. Entre réflexion sur les défis futurs, action auprès des partenaires pour informer et proposer et réalisations, l'APSF a poursuivi ses efforts pour renforcer la capacité des sociétés de financement à accompagner l'investissement et le cycle d'exploitation des entreprises ainsi que la consommation des ménages.

De quoi s'agit-il, concrètement ?

Réflexion sur les défis futurs. L'APSF a engagé un débat national sur la digitalisation et a fait le point du niveau de maturité de la digitalisation au sein des sociétés de financement, examinant par là même, les défis à relever pour tirer le meilleur profit des opportunités qu'offrent les nouvelles technologies. Aspect central et non des moindres dans ce cadre : le citoyen doit être au cœur de toutes les préoccupations des utilisateurs du digital.

L'APSF est partie prenante dans la concertation engagée par BKAM autour des moyens de mesurer, de prévenir et de traiter le surendettement des ménages. Nul doute à ce sujet que l'expérience de l'APSF en matière de lutte contre le surendettement est des plus utiles, puisqu'on s'achemine, a priori, vers la notion de crédit responsable, idée très tôt défendue par l'APSF.

Concertation avec les partenaires pour informer et proposer. Après le diagnostic élaboré de concert avec la DSB, l'APSF est revenue sur les doléances des sociétés de financement pour lesquelles l'appui de BKAM est nécessaire : difficultés judiciaires, conditions de développement du factoring ... Dans ce cadre, elle a élaboré un plan d'action 2023 / 2024 qu'elle lui a soumis pour application.

Pour faire en sorte de dépasser les obstacles sur le terrain, l'APSF, reçue par deux fois par de hauts magistrats, a de nouveau évoqué les difficultés rencontrées auprès des tribunaux, s'agissant en particulier du traitement des cas de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Mot du Président

Suite et fin

Réalisations. A force de persévérance et d'endurance, l'APSF a mené à son terme en concertation avec la NARSA, le chantier des procédures d'immatriculation des véhicules financés à crédit, avec des avancées dans la mise en œuvre de la solution d'échanges dématérialisés avec la NARSA pour ce qui est des procédures d'enregistrement des nantissements et de l'authentification des mainlevées. La solution est fin prête, les tests ont été effectués et il reste la décision de lancement de la solution. Autre acquis pour les SF, celui de la généralisation de la convention de précompte RCAR- sociétés de financement qui est désormais proposée pour sa signature à l'ensemble des sociétés de crédit à la consommation.

Dernier aspect et non des moindres en 2023, l'APSF a exprimé sa **solidarité pleine et entière avec les populations touchées par le séisme d'Al Haouz en 2023**. Ce qui s'inscrit parfaitement dans son engagement social lancé formellement en 2007 et renforcé depuis lors.

Depuis janvier 2024, l'APSF a accueilli deux SF nouvellement créées : une SCB et une d'affacturage et salué le retour au sein de son Conseil de deux vétérans du leasing dont l'apport contribuera, à n'en pas douter, à enrichir son action professionnelle.

Bonne lecture !

Abdallah Benhamida

Sommaire

CONTEXTE GENERAL	5	Projet de loi relatif à la transférabilité directe des créances en souffrance	32
SÉISME AU MAROC	5		
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2023	6	ENVIRONNEMENT FISCAL	33
Environnement international	6		
Environnement national	6	CHANTIERS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	34
PERSPECTIVES 2024 & 2025	9	Chantiers internationaux	34
		Assemblées de la Banque Mondiale et du FMI	34
		Sommet arabe pour l'entrepreneuriat et PME	34
		55ème Assemblée annuelle de FCI	34
		Chantiers nationaux	35
		Environnement des affaires	35
		Médiation bancaire et éducation financière	35
CONCOURS DES SOCIETES DE FINANCEMENT A L'ECONOMIE EN 2023	10	<i>Cinquièmes Assises Nationales de l'APSF</i>	
CREDIT-BAIL	11	LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT À L'ÈRE DU DIGITAL : ENJEUX ET PERSPECTIVES	36
Financements de l'année (production)	11		
Actifs financés (encours financier à fin 2023)	13	ACTION PROFESSIONNELLE DE L'APSF	
CREDIT À LA CONSOMMATION	14	QUESTIONS COMMUNES	38
Financements de l'année (production)	14	FISCALITE	38
Actifs financés (encours à fin 2023)	17	RELATIONS AVEC LA DSB	38
FINANCEMENTS AUTOMOBILES	19	Rencontre du vendredi 17 mars 2023	38
FACTORING	20	Effets de la hausse du taux directeur de BKAM sur le coût de refinancement	39
CREDIT IMMOBILIER	21	Refinancement auprès de Bank Al-Maghrib	39
ACTIVITE DE Wafa IMMOBILIER		Difficultés auprès des tribunaux	39
Marché immobilier en 2023	21	Plan d'action 2023-2024 proposé par l'APSF	40
Faits marquants en 2023	21	Réglementation	40
Activité 2023	22	Déploiement de la directive n° 3/W/ 2022	40
FINANCEMENT DES BESOINS DE TRÉSORERIE LIÉS A LA RÉALISATION DES MARCHÉS PUBLICS	23	Directive n° 5/W/2021	41
ACTIVITE DE FINÉA		DIFFICULTES AUPRES DES TRIBUNAUX	42
Faits marquants en 2023	23		
Activité 2023	24	IMMATRICULATIONS DES VEHICULES AUTOMOBILES	43
FINANCEMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	25	Relations avec la NARSA	43
ACTIVITÉ DE JAÏDA		Confirmation du nantissement des véhicules déjà financés à crédit ou en leasing	43
Faits marquants en 2023	25	Dématérialisation des procédures d'enregistre- ment du nantissement et d'authentification des mainlevées	44
Activité 2023	26	Relations avec l'ADD	45
FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE SOLIDAIRE	27	GÉOLOCALISATION DES ACTIFS FINANCÉS ET GESTION DES ACTIFS RÉCUPÉRÉS	46
ACTIVITE DE TAMWIL EL FELLAH			
Faits marquants en 2023	27	RÉFORME DU REGIME DES SURETÉS MOBILIÈRES	47
Activité 2023	28		
ENVIRONNEMENT DES MÉTIERS DE FINANCEMENT	29	OPEN BANKING AU MAROC : ENQUÊTE DE LA SFI	47
ENVIRONNEMENT BANCAIRE	29	STRATEGIE DATA ET STATISTIQUES DE BKAM	48
Taux directeur de BKAM	29		
CEC : RÉUNION DU 1ER FÉVRIER 2023	29		
TMIC : 1er avril 2024 / 31 mars 2025	30		
ENVIRONNEMENT LEGISLATIF	30		
Charte de l'investissement de 2022	30		
Nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement	31		
Loi relative aux BIC	32		

Sommaire Suite & fin

ACTION PROFESSIONNELLE DE L'APSF QUESTIONS CATEGORIELLES		CHANTIERS INTERNES	64
		NOUVELLES ADHESIONS	64
CREDIT-BAIL	50	SAM : SYSTEME D'AIDE AU MANAGEMENT	64
NOUVELLE DOLEANCE DE L'AMTRI	50	Questions d'intérêt national et environnement des métiers de financement	64
APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT	50	Indicateurs de Taille, d'Activité et de Performances : ITAP	65
CHARTE DE L'INVESTISSEMENT : INTERROGATIONS AUTOUR DE L'INTEGRATION DU CBM	51	ECLAIRAGES AUX OPERATEURS ETRANGERS	66
TSC (TAXE DE SERVICES COMMUNAUX)	52	PARTAGE DE L'INFORMATION ENTRE MEMBRES	66
Mode de gestion et de recouvrement	52	Fraude aux dossiers de crédit	66
Blocages sur le terrain	53	Statistiques d'activité	67
Rencontre interne, mercredi 3 avril 2024	53	PUBLICATIONS ET COMMUNICATION	67
Rencontre avec le TGR, vendredi 5 avril 2024	53	Rapport du Conseil à l'AG du 23 juin 2023	67
FACTORING	54	Les Cahiers de l'APSF	67
Intervention du Président au SIAM 2024	54	Publications externes	69
Rencontres avec BKAM	55	Relations avec les médias	69
Statistiques d'activité : évaluation pertinente du marché	55	RELATIONS EXTERIEURES	70
Difficultés judiciaires liées à l'enregistrement des opérations d'affacturage	56	ENGAGEMENT SOCIAL	73
Clients sous procédure de sauvegarde judiciaire	56	AG DU 28 JUIN 2024	73
CREDIT A LA CONSOMMATION	57	RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL	75
FONCTIONNAIRES ACTIFS ET RETRAITES	57	PROJET DE RESOLUTIONS	77
Accompagnement des populations sinistrées par le séisme	57	ANNEXES	78
Protocoles d'accord avec la TGR et la CMR	58	- VŒUX 2024 DU PRESIDENT AUX MEMBRES	78
Revalorisation des tarifs des services de la TGR	58	- CINQUIÈMES ASSISES NATIONALES DE L'APSF : MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT	80
Projet de convention avec le RCAR	59	- 55ÈME ASSEMBLEE ANNUELLE DE FACTOR CHAIN INTERNATIONAL : MOT DU PRÉSIDENT	83
PROTECTION DU CONSOMMATEUR	59	- ENQUÊTE 2022 DE BKAM - ENDETTEMENT DES MÉNAGES : PRINCIPAUX RÉSULTATS	86
Projet de mise en place d'un cadre de traitement du surendettement	59	LISTE DES SOCIETES MEMBRES	88
Mise en œuvre du code éthique de recouvrement pré-judiciaire des créances	61	CONSEIL DE L'APSF après AG du 23 juin 2023	90
Code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit	62	ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL DE L'APSF	91
ENQUÊTE ANNUELLE 2022 SUR L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES	63		
ACTION PROFESSIONNELLE DE L'APSF			

Contexte général

Séisme au Maroc

Le Maroc a été frappé dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023 par un séisme sans précédent. La région d'Al Haouz, épicentre de ce séisme, a subi d'importants dégâts. Avec cette région, les zones de Marrakech, d'Ouarzazate, d'Azilal, de Chichaoua et de Taroudant ont été durement affectées et comptent la quasi-totalité des victimes et des constructions effondrées.

Un mouvement de solidarité nationale, aussi vaste que spontané, s'en est suivi. Outre les premiers secours et les dons spontanés aux populations touchées, les pouvoirs publics ont mis en place, sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, un compte spécial auprès du Trésor et de Bank Al-Maghrib, pour recevoir les contributions volontaires de solidarité des citoyens et des organismes privés et publics. En vue de relever les défis de la reconstruction et de la satisfaction des besoins des populations sinistrées, le Gouvernement a arrêté un programme doté d'un budget de 120 milliards de dirhams sur cinq ans.

Actions de soutien de l'APSF et de ses sociétés membres

Dans le cadre de la solidarité nationale avec les populations touchées par le séisme, l'APSF a octroyé sur son budget, une dotation complémentaire d'urgence aux deux associations « La Banque alimentaire » et « Les Rangs d'honneur » qu'elle parraine dans le cadre de l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain) et qui se sont mobilisées pour venir en aide aux victimes.

Les sociétés de crédit à la consommation, quant à elles, ont proposé à la TGR-DDP et à la CMR, qui les ont approuvées, des mesures d'accompagnement des fonctionnaires, actifs et retraités, touchés, à un degré ou un autre, par le séisme.

Voir « Questions catégorielles - Crédit à la consommation », « Accompagnement des fonctionnaires actifs et retraités sinistrés par le séisme »

[Retour au sommaire](#)

Contexte général

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Après le net ralentissement en 2022 (+3,4% au lieu de 6,3% en 2021), la croissance économique mondiale enregistre une nouvelle décélération, atteignant 3,2% en 2023¹.

Les « pays avancés » enregistrent 1,6% après 3,4% en 2022 et 6,3% en 2021 avec :

- 2,5% aux Etats-Unis, après 2,1% en 2022 et 5,9% en 2021 ;
- 0,4% au sein de la zone euro, après 3,5% en 2022 et 5,4% en 2021. Au sein de cette zone, l'Espagne réalise 2,5% (5,5% en 2022 et 2021), la France 0,9% (2,6% en 2022 et 6,8% en 2021), tandis que l'Allemagne accuse un repli de 0,3% (1,8% en 2022 et 2,6% en 2021).

Les pays émergents et les pays en développement réalisent 4,3% (4,0% en 2022 et 6,9% en 2021), avec 7,8% en Inde (6,8% en 2022 et 8,9% en 2021) et 5,8% en Chine (3,0% en 2022 et 8,0% en 2021).

L'Afrique subsaharienne enregistre 3,4% (3,9% en 2022 et 4,8% en 2021).

ENVIRONNEMENT NATIONAL

L'économie nationale enregistre une reprise de l'activité avec un taux de croissance de 3,3% en 2023² après 1,3% en 2022 et 8% en 2021.

Avec une production céréalière de 55,1 millions de quintaux (33 millions en 2021-2022³), la valeur ajoutée du secteur primaire ressort à 6,7% en 2023 (-12,7% en 2022⁴).

La valeur ajoutée secondaire recule de 0,4% en 2023 après -1,7% en 2022⁵ et la valeur ajoutée tertiaire s'accroît de 4,0% après 5,4% en 2022⁶.

Indice des prix⁷

L'IPC (Indice des Prix à la Consommation) annuel moyen progresse de 6,1%, (6,6% en 2022 et 1,7% en 2021).

Sur cette base, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics, enregistre une hausse de 5,9%.

Contexte général Suite

Emploi⁸

En 2023, l'économie nationale perd 157 000 postes d'emploi, résultat d'une diminution de 198 000 postes en milieu rural et d'une augmentation de 41 000 en milieu urbain. En 2022, elle en avait perdu 24 000.

L'activité « agriculture, forêt et pêche » enregistre 202 000 postes en moins, tandis que le BTP en compte 19 000 de plus, comme les services et l'« industrie y compris l'artisanat » qui en gagnent respectivement 15 000 et 7 000.

Au niveau national, le taux de chômage passe de 11,8% à 13%, suite à une hausse de 15,8% à 16,8% en milieu urbain et de 5,2% à 6,3% en milieu rural. Il reste plus élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (35,8%), les diplômés (19,7%) et les femmes (18,3%).

Transactions extérieures⁹

Balance commerciale

En 2023, les importations ressortent à 715,7 milliards de dirhams (-21,7 milliards ou -2,9%) et les exportations à 429,3 milliards (+698 millions ou 0,2%).

Dans ces conditions, le déficit commercial s'allège de 7,3% (286,4 milliards au lieu de 308,8 milliards), et le taux de couverture atteint 60%, en amélioration d'1 point.

La **baisse des importations** résulte notamment de celles de la facture énergétique (-31,2 milliards ou -20,4% à 122 milliards) et des débours au titre des demi-produits (-18 milliards ou -10,5% à 152 milliards). En parallèle, les achats de biens d'équipement augmentent (+20,4 milliards ou 14,4% à 161,7 milliards), ainsi que ceux des produits finis de consommation (+16,0 milliards ou 11,3% à 158 milliards).

La **progression des exportations** résulte notamment de celle des ventes du secteur automobile (+30,5 milliards ou 27,4% à 141,8 milliards). Les ventes du secteur agricole et agroalimentaire stagnent quasiment (-0,1% à 83 milliards) et celles des phosphates et dérivés reculent (-39 milliards ou -34,1% à 76,1 milliards).

Recettes Voyages, transferts des MRE et investissements directs étrangers

En 2023, les recettes voyages ressortent à 104,6 milliards de dirhams (+11 milliards ou 11,7%), les envois de fonds effectués par les MRE (Marocains Résidant à l'Étranger) à 115,2 milliards (+4,4 milliards ou 4,0%) et les recettes des investissements directs étrangers à 32,5 milliards (-7,1 milliards ou -17,8%).

Contexte général Suite

Finances publiques¹⁰

En 2023, le déficit budgétaire recule de 8,7 milliards de dirhams ou 12,2% à 62,8 milliards.

Rapporté au PIB, il s'établit à 4,4%, soit mieux que l'objectif de 4,5% inscrit dans de la loi de finances 2023, et en amélioration d'1 point comparativement à 2022 (5,4%).

Crédits bancaires¹¹

A fin 2023, l'encours des crédits bancaires ressort à 1 114,5 milliards de dirhams, en progression de 55,4 milliards ou 5,2% par rapport à fin 2022.

Ces crédits, ventilés par objet économique se présentent comme suit (entre parenthèses, évolutions par rapport à fin 2022) :

- crédits immobiliers : 303,6 milliards (+3,6 milliards ou 1,2%) ;
- comptes débiteurs et crédits de trésorerie : 260,9 milliards (-3,2 milliards ou -1,2%) ;
- crédits à l'équipement : 198,0 milliards (+18,3 milliards ou 10,2%) ;
- crédits à la consommation : 57,7 milliards (+250 millions ou 0,4%) ;
- créances diverses sur la clientèle : 201,1 milliards (+32,2 milliards ou 17,0%) ;
- créances en souffrance : 93,2 milliards (+4,3 milliards ou 4,9%).

Bourse de Casablanca

Après les reculs de 2022, la Bourse de Casablanca affiche, en 2023, des indicateurs en progression.

Le **MASI** ressort à 12 093 points, en hausse de 12,8% (-19,7% en 2022) et le **MSI 20** (Morocco Stock Index¹²) à 990 points, en hausse de 15,4% (-21%).

Le **volume global des transactions** s'établit à 65 milliards de dirhams, en hausse de 12,8%, avec 33,4 milliards au titre des opérations sur le marché central, en hausse de 3,4%, et 20,2 milliards, au titre des opérations sur le marché des blocs, en repli de 3,8%.

La **capitalisation boursière** atteint 626,1 milliards de dirhams, en hausse de 68,5 milliards ou 11,6% (-19,3% en 2022).

Contexte général Suite & fin

Perspectives 2024 et 2025

ÉCONOMIE MONDIALE

Comme en 2023, le taux de croissance de l'économie mondiale s'établirait à 3,2% en 2024 et 2025¹³.

Aux Etats-Unis, la croissance passerait de 2,5% en 2023 à 2,7% en 2024 puis à 1,9% en 2025. Dans la zone euro, elle est appelée à s'accélérer de 0,4% en 2023 à 0,8% en 2024 à 1,5% en 2025.

Dans les principaux pays émergents, le rythme de l'activité en Chine ralentirait de 5,2% en 2023 à 4,6% en 2024 et à 4,1% en 2025. En Inde, la croissance passerait de 7,8% en 2023 à 6,8% en 2024 puis à 6,5% en 2025.

ÉCONOMIE NATIONALE

Après 3,3% en 2023, l'économie marocaine devrait enregistrer une croissance de 2,1% en 2024 et 4,3% en 2025 (projections de BKAM - Bank Al-Maghrib).

Toujours selon BKAM, la production agricole continuerait de pâtir de la récurrence des sécheresses et de l'accentuation du stress hydrique. Dans ces conditions, la production céréalière avoisinerait 25 millions de quintaux contre 55,1 millions une année auparavant et la **valeur ajoutée agricole** se contracterait de 6,4% en 2024 avant de rebondir de 12,8% en 2025, sous l'hypothèse d'un retour à une récolte céréalière moyenne de 55 millions de quintaux. Le rythme de croissance des **activités non agricoles** s'améliorerait de 2,6% en 2023 à 3% en 2024 puis à 3,5% en 2025, reflétant en particulier la dynamique attendue de l'investissement en lien avec les différents chantiers engagés et prévus.

Selon le HCP, la **valeur ajoutée du secteur primaire** progresserait de 2,7% en 2024 après 6,7% en 2023, celle du **secteur secondaire** croîtrait de 2,8% après -0,4% en 2022 et celle du secteur tertiaire s'améliorerait de 3,4% après 4,0%.

Après 6,6% en 2022 et 6,1% en 2023, **l'inflation** devrait continuer à ralentir pour s'établir à 2,2% en 2024 et à 2,4% en 2025¹⁴. Sa composante sous-jacente qui a suivi une trajectoire similaire, passant de 6,6% en 2022 à 5,6% en 2023, se situerait autour de 2,3% en 2024 et en 2025.

[Retour au sommaire](#)

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A L'ÉCONOMIE EN 2023

Les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent, à fin décembre 2023, à 208,9 milliards de dirhams, en progression de 8,4 milliards ou 4,2% (+10,1 milliards ou 5,3% en 2022 par rapport à 2021).

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **CRÉDIT-BAIL :**
53,1 milliards, en progression de 2,5 milliards ou 5,0% ;
- **CRÉDIT À LA CONSOMMATION :**
70,5 milliards, en hausse de 4,5 milliards ou 6,8% ;
- **FACTORING :**
3,5 milliards, en recul de 634 millions ou 15,3% ;
- **CRÉDIT IMMOBILIER :**
72,7 milliards, en progression de 1,8 milliard ou 2,5% ;
- **FINANCEMENT DES BESOINS DE TRÉSORERIE LIÉS
À LA RÉALISATION DES MARCHÉS PUBLICS :**
7,3 milliards, en hausse de 300 millions ou 5% ;
- **FINANCEMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE :**
934 millions, en hausse de 23 millions ou 2,5% ;
- **FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SOLIDAIRE :**
828 millions, en recul de 61 millions ou 6,9%.

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Crédit-bail

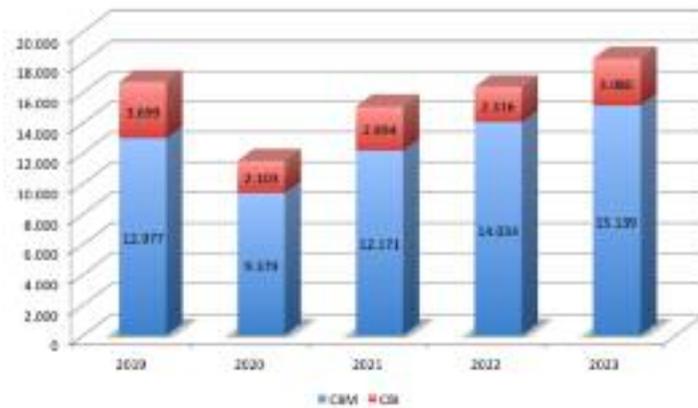
FINANCEMENTS DE L'ANNÉE (PRODUCTION)

Les financements de l'année 2023 (production) totalisent 18,2 milliards de dirhams, en progression de 1,9 milliard ou 11,4%. Cette enveloppe se répartit à raison de :

- 15,1 milliards pour le CBM (crédit-bail mobilier), en hausse de 1,1 milliard ou 7,9% ;
- 3,1 milliards pour le CBI (crédit-bail immobilier), en progression de 764 millions ou 33,0%.

Crédit-bail : Répartition des financements de l'année - 2019-2023

Millions de dirhams

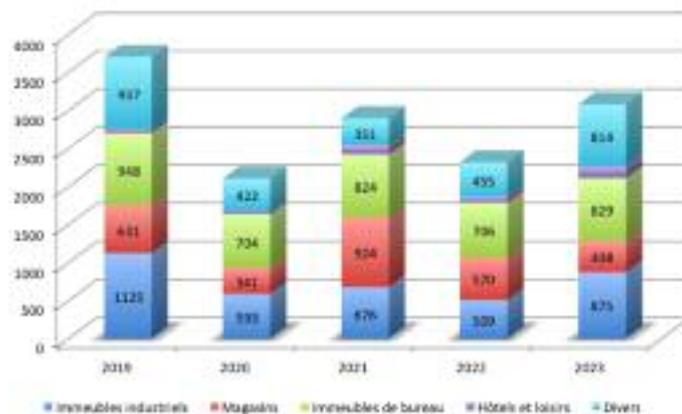


Les financements totaux de l'exercice 2023 correspondent à 15 278 dossiers (15 705 en 2022), répartis à raison de :

- 14 737 dossiers de CBM (15 191)
- 541 dossiers de CBI (514).

CBI : Répartition des financements de l'année par type d'immeubles - 2019-2023

Millions de dirhams



Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Crédit-bail - Suite

CBM : Répartition des financements de l'année par type de biens - 2019-2023

Millions de dirhams

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22	
						Montant	%
Agriculture	196	169	1036	173	230	57	32,8
Pêche, Aquaculture	94	41	61	47	19	-28	-58,8
Industries extractives	215	214	262	225	221	-4	-1,7
Industries alimentaires	647	651	1 345	777	814	37	4,8
Industries textile, de l'habillement et du cuir	241	100	117	241	185	-56	-23,2
Industries chimiques et parachimiques	318	242	221	290	403	113	38,9
IMME	431	259	230	794	310	-484	-60,9
Industries diverses	780	612	745	840	1 017	177	21,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	169	68	72	114	138	24	21,1
Constructions	1 947	1 418	2 074	2 120	2 667	547	25,8
Commerce, réparation automobile	2 245	1 431	1 641	2 175	1 984	-191	-8,8
Hôtels et restaurants	130	106	108	311	430	-43	-41,0
Transports - Communications	1 798	1 685	2 487	2 943	2 647	119	38,3
Activités financières	103	186	392	497	507	-83	-44,9
Administrations publiques	5	3	12	44	25	-19	-42,8
Autres services	2 689	2 192	2 681	2 132	2 246	977	44,6
TOTAL CBM	12 977	9 379	12 171	14 034	15 139	1 105	7,9

CBI : Répartition des financements de l'année par type de biens - 2019-2023

Millions de dirhams



Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

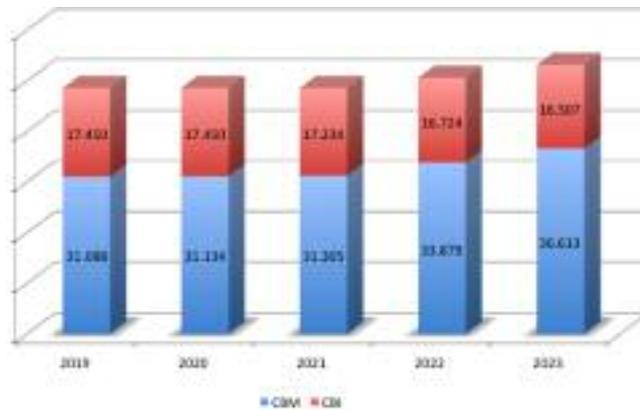
Crédit-bail - Suite & fin

ACTIFS FINANCÉS (ENCOURS FINANCIER À FIN 2023)

Au 31 décembre 2023, l'encours financier ressort à 53,1 milliards de dirhams, en progression de 2,5 milliards ou 5,0% par rapport à fin 2022. La répartition de cet encours entre CBM et CBI est présentée dans le graphique suivant :

Crédit-bail : Répartition de l'encours financier - 2019-2023

Millions de dirhams



L'encours au 31 décembre 2023 correspond à 71 488 dossiers (69 986 en 2022), répartis à raison de :

- 67 950 dossiers de CBM (66 644 en 2022) ;
- 3 538 dossiers de CBI (3 342 en 2022).

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

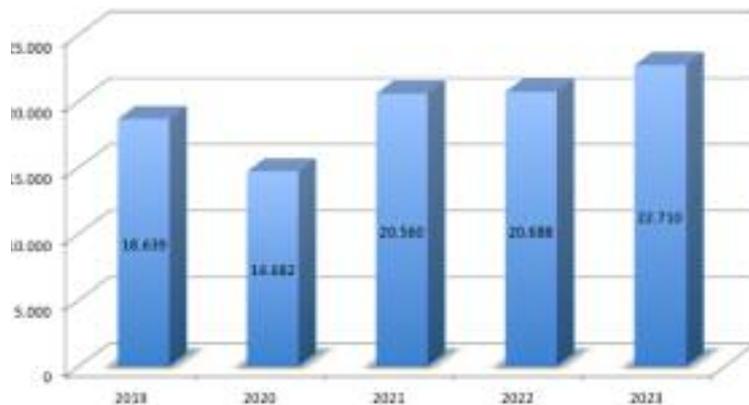
Crédit à la consommation

FINANCEMENTS DE L'ANNÉE (PRODUCTION)

La production nette (hors crédits de substitution) totalise 22,7 milliards de dirhams, en progression de 752 milliards ou 9,8%. %).

Crédit à la consommation : Evolution des financements de l'année 2019-2023

Millions de dirhams



Le nombre de dossiers financés en 2023 ressort à 314 664, en quasi-stagnation : -451 unités ou 0,1

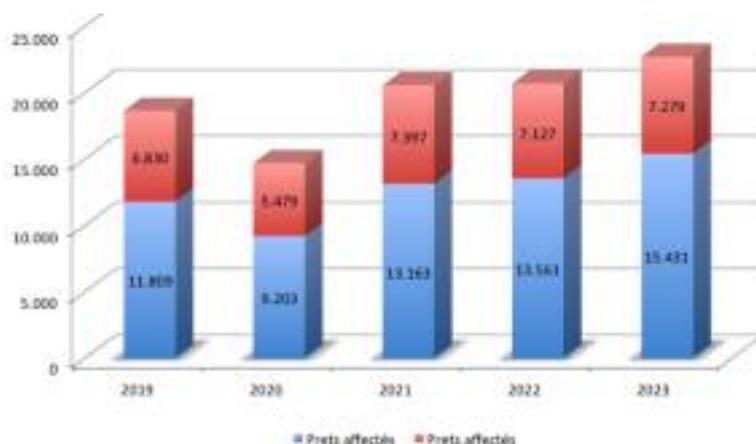
PRÊTS AFFECTÉS ET PRÊTS NON AFFECTÉS

Ces financements se répartissent à raison de :

- 15,4 milliards au titre des prêts affectés, en hausse de 1,8 milliard ou 12,9%, pour 145 970 dossiers, en baisse de 2 868 unités ou 1,9% ;
- 7,3 milliards au titre des prêts non affectés, en progression de 151,5 millions ou 2,1%, pour 168 694 dossiers, en hausse de 2 308 unités ou 1,4%.

Crédit à la consommation : répartition des financements entre prêts affectés et prêts non affectés 2019-2023

Millions de dirhams



La loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur définit ce dernier comme « toute personne physique ou morale qui acquiert ou utilise pour la satisfaction de ses besoins non professionnels ... »¹⁵.

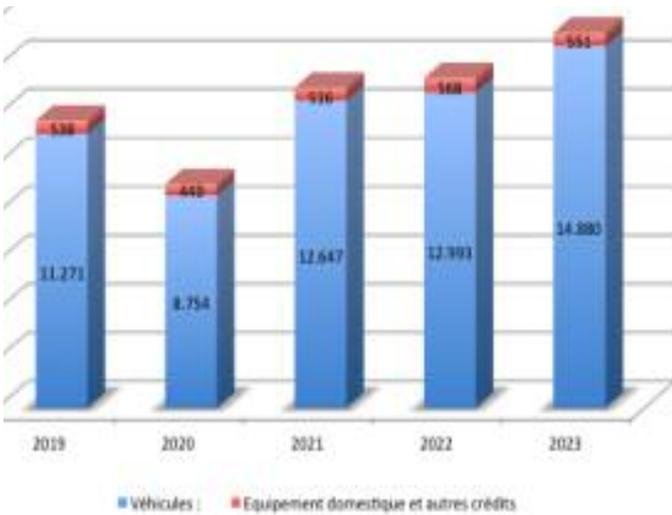
Le crédit non affecté consiste en l'octroi par la société de crédit au demandeur de crédit d'une somme d'argent que ce dernier peut utiliser à sa guise. Il prend la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt revolving.

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

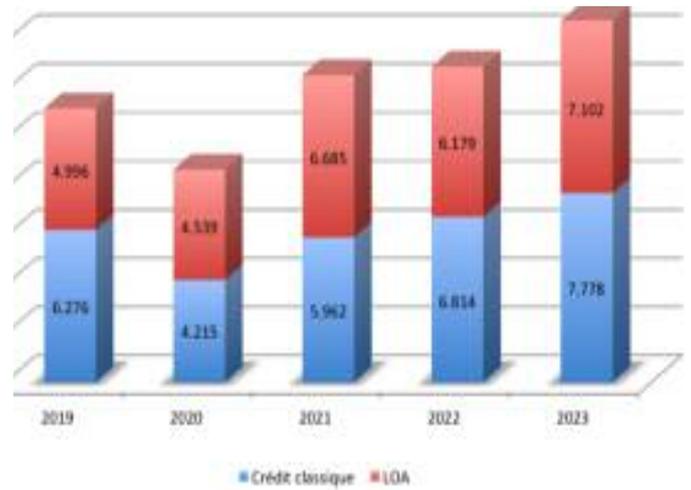
Crédit à la consommation - Suite

FINANCEMENTS DE L'ANNÉE (PRODUCTION) - MONTANTS

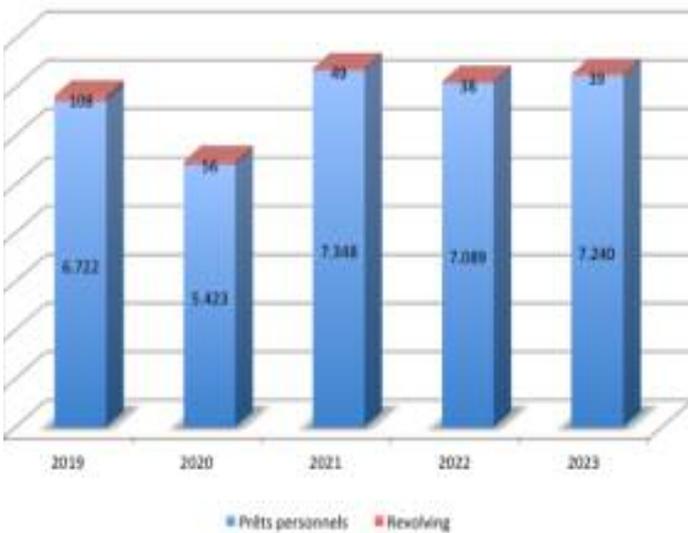
Prêts affectés : répartition et évolution des crédits automobiles et des crédits d'équipement domestique
Millions de dirhams



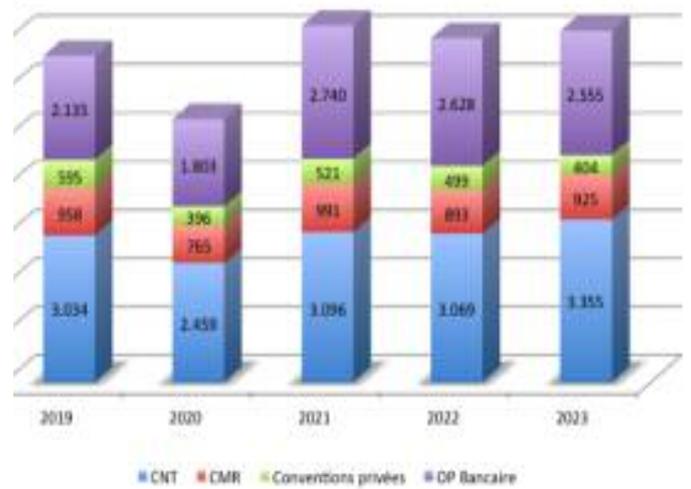
Prêts automobiles : répartition et évolution entre crédit classique et LOA
Millions de dirhams



Prêts non affectés : répartition et évolution des crédits personnels et du crédit revolving
Millions de dirhams



Prêts personnels : répartition et évolution selon mode de prélèvement
Millions de dirhams



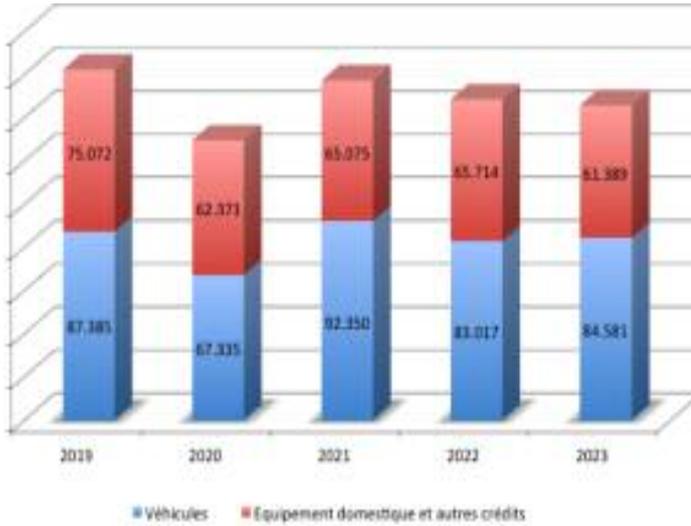
Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Crédit à la consommation - Suite

FINANCEMENTS DE L'ANNÉE (PRODUCTION) - NOMBRE DE DOSSIERS

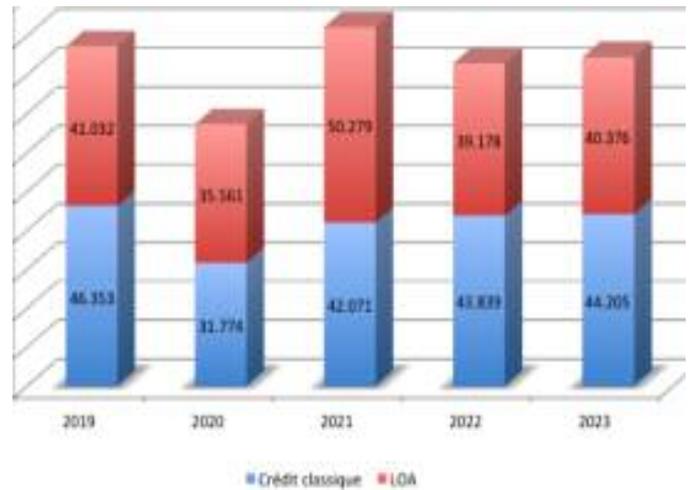
Prêts affectés : répartition et évolution du nombre de dossiers automobiles et des dossiers d'équipement domestique

Unités



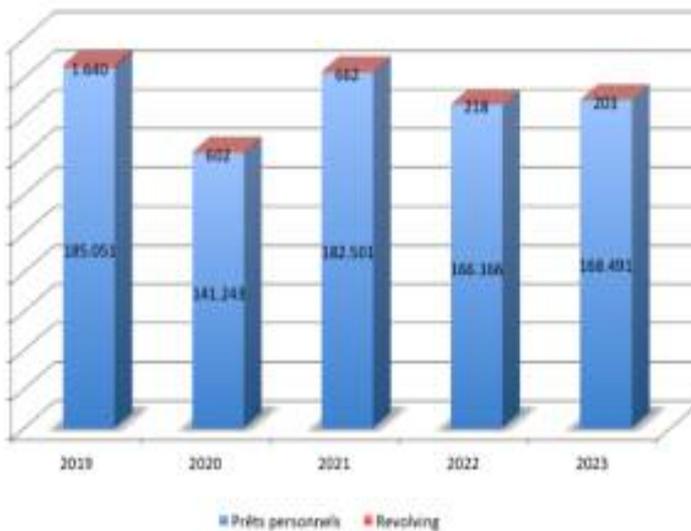
Prêts automobiles : répartition et évolution du nombre de dossiers entre dossiers de crédit classique et LOA

Unités



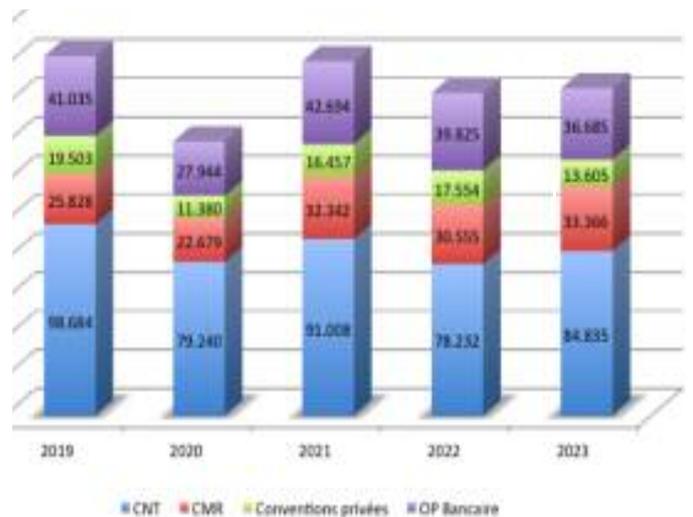
Prêts non affectés : répartition et évolution du nombre de dossiers de crédits personnels et de crédit revolving

Unités



Prêts personnels : répartition et évolution du nombre de dossiers selon mode de prélèvement

Unités



La moyenne financée pendant l'année, par dossier, ressort à :

- 175 962 dirhams pour le crédit automobile classique (155 483 dirhams en 2022) ;
- 175 885 dirhams pour la LOA automobile (159 977 dirhams en 2022) ;
- 42 968 dirhams pour les prêts personnels (42 662 dirhams en 2022) ;
- 191 326 dirhams pour les prêts revolving (174 926 dirhams en 2022).

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Crédit à la consommation - Suite

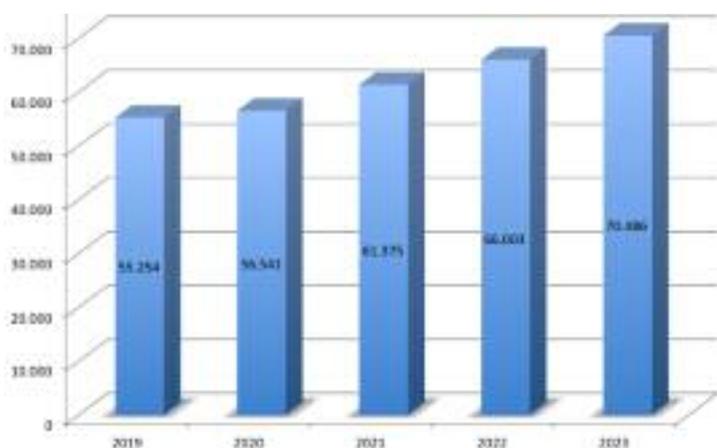
ACTIFS FINANCÉS (ENCOURS À FIN 2023)

Au 31 décembre 2023, l'encours des crédits à la consommation ressort à 70,5 milliards de dirhams, en hausse de 4,5 milliards ou 6,8%. Cet encours se répartit comme suit :

- crédit automobile : 42 milliards, en progression de 3,6 milliards ou 9,4% ;
- crédit d'équipement domestique et « autres crédits » : 455 millions, en progression de 10 millions ou 2,4% ;
- prêts personnels : 27,8 milliards, en progression de 882 millions ou 3,3% ;
- crédit revolving : 230 millions de dirhams, en recul de 12 millions ou 5,1%.

Crédit à la consommation : Evolution de l'encours à fin décembre

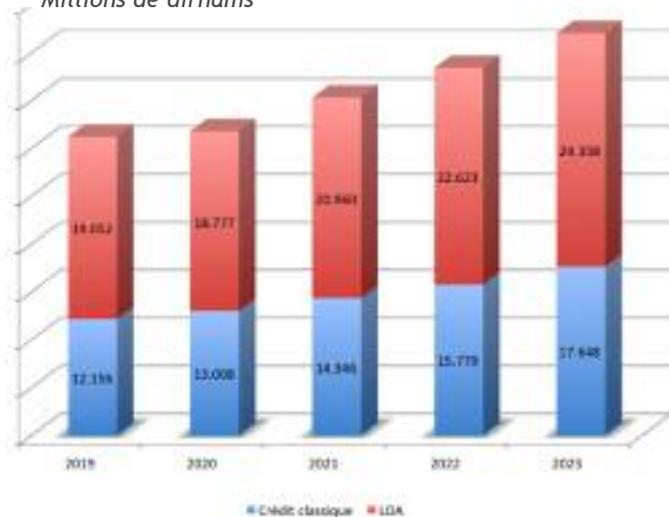
Millions de dirhams



A fin 2023, l'encours des créances en souffrance ressort à 9,6 milliards, en hausse de 624 millions ou 7,0%.

Prêts automobiles : répartition et évolution des encours entre crédit classique et LOA à fin décembre

Millions de dirhams



Prêts personnels : répartition et évolution des encours selon mode de prélèvement

Millions de dirhams

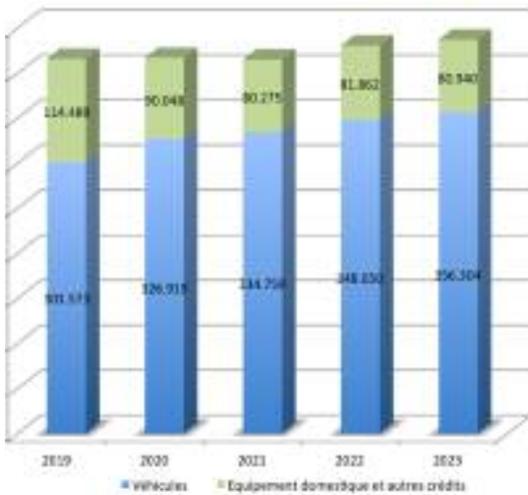


Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

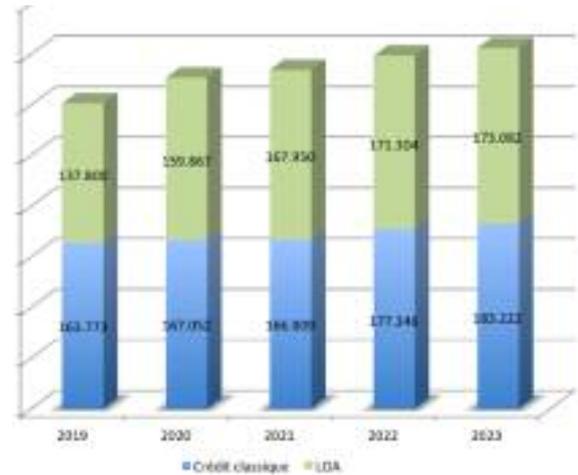
Crédit à la consommation - Suite & fin

ACTIFS FINANCÉS (ENCOURS À FIN 2023) - NOMBRE DE DOSSIERS

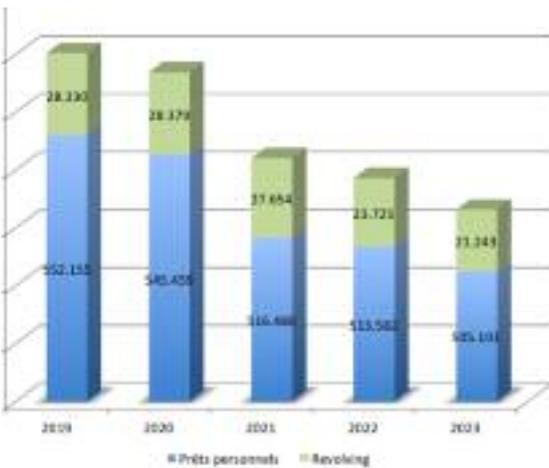
Encours prêts affectés : Dossiers automobiles et dossiers d'équipement domestique
Unités



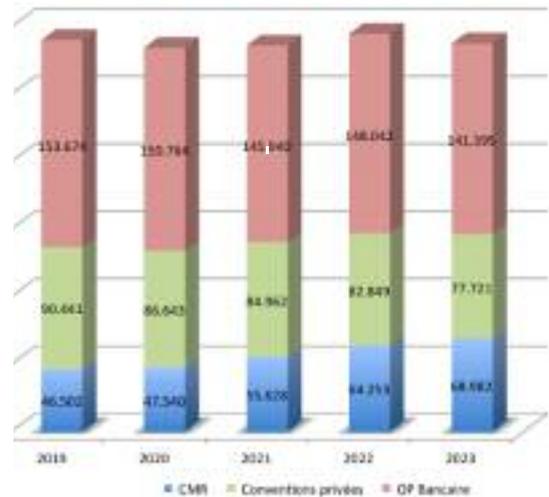
Encours prêts automobiles : dossiers crédit classique et dossiers LOA
Unités



Encours non prêts affectés : dossiers prêts personnels et dossiers revolving
Unités



Encours prêts personnels : dossiers selon mode de prélèvement
Unités



Par formule de crédit, la moyenne par dossier ressort à :

- 96 320 dirhams pour le crédit automobile classique (88 975 dirhams en 2022) ;
- 141 093 dirhams pour la LOA automobile (132 066 dirhams en 2022) ;
- 55 028 dirhams pour les prêts personnels (52 403 dirhams en 2022) ;
- 10 813 dirhams pour les prêts revolving (10 194 dirhams en 2022).

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

FINANCEMENTS AUTOMOBILES

Avec un volume de ventes de voitures de 161 504 unités, le marché automobile neuf a enregistré une stagnation en 2023 (+0,1%).

Ces ventes se répartissent à raison de :

- 16 212 unités pour les véhicules utilitaires légers, en recul de 2 012 unités ou 11,0% ;
- 145 292 unités pour les voitures particulières, en progression de 2 106 unités ou 1,4%.

La part des sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail dans le financement automobile, mesurée par le nombre de dossiers financés rapporté aux ventes automobiles, a atteint, en 2023,

PART DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT DANS LE FINANCEMENT AUTOMOBILE

Unités	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22	
						Nombre	%
Marché automobile	165 918	133 308	175 360	161 410	161 504	94	0,1
Dossiers financés en crédit-bail	11 862	9 098	11 500	10 518	9 947	-571	-5,4
<i>Véhicules utilitaires</i>	<i>5 896</i>	<i>4 278</i>	<i>5 558</i>	<i>4 292</i>	<i>4 007</i>	<i>-285</i>	<i>-6,6</i>
<i>Véhicules de tourisme *</i>	<i>5 966</i>	<i>4 820</i>	<i>5 942</i>	<i>6 226</i>	<i>5 940</i>	<i>-286</i>	<i>-4,6</i>
Dossiers financés en crédit à la conso	87 385	67 335	92 350	83 017	84 581	1 564	1,9
<i>Crédit classique</i>	<i>46 353</i>	<i>31 774</i>	<i>42 071</i>	<i>43 839</i>	<i>44 205</i>	<i>366</i>	<i>0,8</i>
<i>LOA</i>	<i>41 032</i>	<i>35 561</i>	<i>50 279</i>	<i>39 178</i>	<i>40 376</i>	<i>1 198</i>	<i>3,1</i>
Total Dossiers financés	99 247	76 433	103 850	93 535	94 528	993	1,1
Part des sociétés de financement	59,8	57,3	59,2	58,0	58,5	0,5 point	

* Véhicules acquis par les professionnels et les entreprises pour leur parc

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Factoring

Est considérée comme affacturage, au sens de la loi bancaire, toute convention par laquelle un établissement de crédit s'engage à recouvrer et à mobiliser des créances commerciales, soit en acquérant lesdites créances, soit en se portant mandataire du créancier avec, dans ce dernier cas, une garantie de bonne fin.

Concrètement, l'affacturage consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire, appelé adhérent, à un factor, en l'occurrence la société de factoring, qui se charge de leur recouvrement et qui supporte les pertes éventuelles sur les débiteurs insolvable.

En outre, le factor peut régler par anticipation le montant des créances transférées.

Il s'agit donc à la fois d'une procédure de recouvrement, d'une garantie des risques et, éventuellement, d'un moyen de financement.

Jusqu'en 2015, l'APSF comptait deux sociétés de factoring spécialisées : Maroc Factoring lancée en 1988, et Attijari Factoring en 1995. Depuis, CDM Leasing a étendu son activité au factoring et a pris la dénomination de CDM Leasing et Factoring.

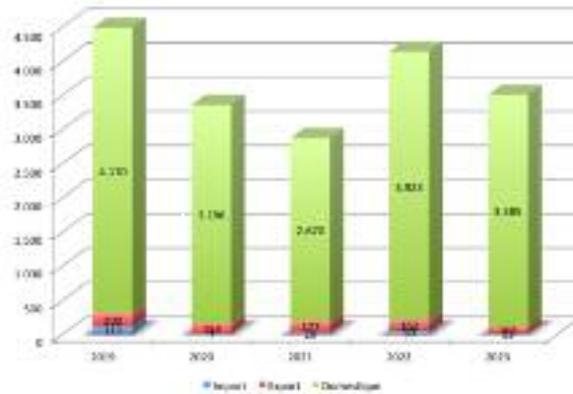
Au cours du premier semestre 2024, l'APSF a accueilli en son sein une **nouvelle société spécialisée dans le métier** : « CAM Factoring », portant le nombre de sociétés membres spécialisées à quatre.

[Voir Nouvelles adhésions à l'APSF.](#)

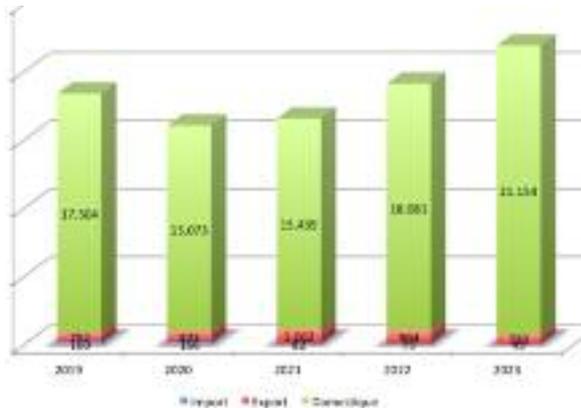
La répartition et l'évolution de l'activité des trois sociétés spécialisées membres de l'APSF en 2023 est présentée dans les graphiques ci-après.

Activité 2019-2023 des trois sociétés membres de l'APSF spécialisées dans le factoring

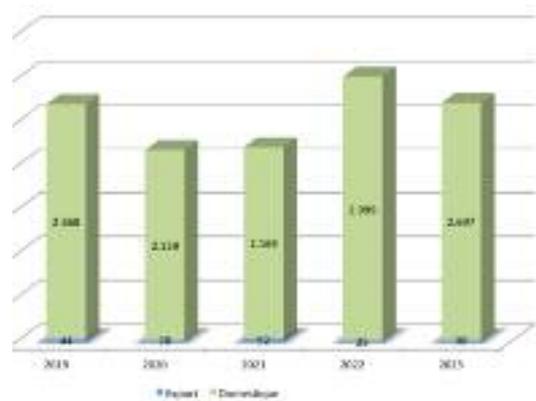
ENCOURS DES REMISES DE CREANCES AU 31 DECEMBRE - Millions de dirhams



REMISES DE CREANCES DE L'EXERCICE - Millions de dirhams



CREANCES FINANCEES AU 31 DECEMBRE - Millions de dirhams



[Retour au sommaire](#)

*Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023***Crédit immobilier***Activité de Wafa Immobilier***MARCHÉ IMMOBILIER EN 2023¹⁶**

Le marché immobilier enregistré en 2023 une hausse des prix de 0,6% et du nombre de transactions de 5,1%.

Par type d'actifs :

- les prix augmentent de 1,5% pour les terrains, de 1,8% pour les biens à usage professionnel et de 0,7% pour les biens résidentiels ; ;
- les transactions augmentent de 6,3% pour les biens résidentiels, de 5,8% pour les biens à usage professionnel et de 0,3% pour les terrains.

Au sein de quelques grandes villes, les variations des prix et des transactions sont diverses.

- Les prix stagnent et les transactions augmentent :
 - à Casablanca, avec une progression des ventes de 2,9% ;
 - à Tanger, avec une progression des ventes de 4,7%.
- Les prix ainsi que les transactions augmentent :
 - à Rabat, de 2,7% et de 12% respectivement ;
 - à Marrakech, de 0,7% et de 16,5% respectivement

FAITS MARQUANTS EN 2023

Pour Wafa Immobilier, l'année 2023 a été marquée par plusieurs faits et réalisations portant sur des aspects commerciaux, de traitement des opérations, d'éthique et de responsabilité sociale.

Au **plan commercial**, la stratégie d'animation et d'accompagnement commercial auprès des partenaires s'est poursuivie à travers des tournées régionales et des réunions de pilotage avec de nombreux promoteurs, ce qui a amélioré la diversité de l'offre des promoteurs immobiliers.

En matière de **traitement des opérations**, un workflow documentaire a été mis en œuvre (volets étude, risque, autorisation et déblocage) et le processus de digitalisation a été renforcé avec notamment les notaires (arrêtés de situation et mainlevées via la plateforme Tawtik, projet de digitalisation des actes).

Sur le volet « déontologie », le dispositif en la matière a été renforcé, en alignement avec les orientations stratégiques du Groupe Attijariwafa bank et avec son appui. A cet égard, le déploiement du SMAC (Système de Management Anti-Corruption) a été mené avec succès. En matière de RSE, et en tant qu'initiative majeure du plan stratégique WImooV 2025, une charte de responsabilité sociétale a été adoptée.

En parallèle, Wafa Immobilier a organisé et mis en place d'un département « veille » et grade à « Wafaimmobilier.com » qui constitue une nouvelle marketplace, personnalise l'expérience client et renforce sa position au sein de l'écosystème immobilier marocain.

*Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023***Crédit immobilier***Activité de Wafa Immobilier - Suite & fin***ACTIVITÉ 2023****Financements de l'année (production)**

Les **débloquages** de Wafa Immobilier au titre de l'année 2023 ressortent à 11,5 milliards de dirhams, en progression de 183 millions ou 1,6%. Ce montant se répartit comme suit, par type de clientèle :

- crédits acquéreurs : 6,4 milliards, en baisse de 144 millions ou 2,2% ;
- crédits promoteurs : 5,1 milliards, en hausse de 327 millions ou 6,9%.

Les **autorisations** de l'année 2023 ressortent à 17,6 milliards de dirhams, en recul de 1,2 milliard ou 6,2%. Ce montant se répartit comme suit, par type de clientèle :

- crédits acquéreurs : 8 milliards, en hausse de 207 millions ou 2,7% ;
- crédits promoteurs : 9,7 milliards, en baisse de 1,4 milliard ou 12,4%.

Actifs financés (encours à fin 2023)

L'encours global à fin 2023 ressort à 72,7 milliards de dirhams, en hausse de 1,8 milliard ou 2,5%. Ce montant se répartit à raison de :

- 59,1 milliards de dirhams au titre de l'encours acquéreurs, en hausse de 897 millions ou 1,5% ;
- 13,6 milliards de dirhams au titre de l'encours de la promotion immobilière, en progression de 864 millions ou 6,8%.

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics

Activité de Finéa

Filiale du Groupe CDG, Finéa est animée par une mission d'intérêt général au service du développement de l'entreprise marocaine, TPME en particulier, en lui facilitant l'accès au financement et à la commande publique.

Finéa se positionne aujourd'hui en tant qu'établissement de place, agissant en coopération avec le secteur bancaire. Avec son engagement de contribuer à la démocratisation de l'accès au financement, Finéa est considérée comme un important vecteur de financement, proposant des solutions sur mesure, innovantes et adaptées, couvrant le financement, le cofinancement et le refinancement.

Finéa est également gestionnaire du FGCP (Fonds de garantie dédié à la commande publique), et dispose d'un réseau étendu de 8 succursales stratégiquement situées à Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Fès, Tanger et Oujda.

FAITS MARQUANTS EN 2023

Pour Finéa, l'année 2023 a été marquée par des actions commerciales nouvelles ainsi que par le renforcement de l'information fournie aux entreprises et la consolidation des relations externes.

En matière commerciale, de nouveaux produits ont été lancés, notamment « Tamwil Istitmar+ », « Damane Tamwin » et « Damane Istirad ». De même, a été inaugurée une nouvelle succursale, à Oujda. Cette opération vise à élargir et à renforcer la présence territoriale de Finéa à travers le Royaume et à confirmer sa volonté d'offrir aux TPME plus de proximité et une accessibilité optimale à l'ensemble de ses services financier .

En matière de renforcement de l'information aux entreprises, a été lancée la plateforme « Tatwir TPME by Finéa », une initiative 100% digitale qui met à la disposition des entreprises des capsules de formation et des webinaires □ couvrant diverses thématiques pertinentes pour le monde de l'entreprise.

Sur le volet relations externes, plusieurs réalisations ont vu le jour :

- lancement opérationnel du partenariat stratégique Finéa-AI Barid Bank, qui consiste à mettre à la disposition des TPME nationales les moyens nécessaires visant à faciliter davantage leur accès au financement ;
- signature d'une convention avec CRI de □ l'Oriental (CRI-Oriental), axée sur le renforcement du soutien aux TPME locales et au développement de leur croissance grâce à la simplification des mécanismes d'accès aux solutions de financement ;
- établissement d'un partenariat avec la FNBTP (Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics), visant l'optimisation de son portail digital à travers la conception d'une interface moderne et intuitive pour les partenaires, adhérents et TPME, facilitant ainsi les échanges et améliorant l'expérience utilisateur ;
- signature d'une convention de coopération avec Tamwilcom qui permet à Finéa de s'appuyer sur les mécanismes de garanties proposées par cet établissement, avec comme objectif de créer les synergies nécessaires entre les offres-produits des deux institutions et de développer des actions communes en vue de faciliter l'accès des TPME nationales aux solutions de financement de Finéa.

Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics

Activité de Finéa - Suite & fin

ACTIVITÉ 2023

En 2023, les concours de Finéa à l'économie ressortent à près de 11,5 milliards de dirhams, répartis comme suit :

- 7,3 milliards de dirhams au titre des financements par signature, en hausse de 5% par rapport à 2022 au profit de 1 834 TPME ; ;
- 3,1 milliards de dirhams au titre des crédits de trésorerie en cofinancement, en progression de 13% par rapport à 2022 ; ;
- 1,1 milliard de dirhams dans le cadre des lignes de refinancement mises en place par Finéa via les banques partenaires au profit de plus de 2 000 TPME, intervenant dans différents secteurs d'activité ; différents secteurs d'activité.

Finéa a par ailleurs consacré 8,1 milliards de dirhams au titre des marchés nantis, en hausse de 30% par rapport à 2022

Au titre du FGCP, le volume des garanties émises ressort à 1,4 milliard de dirhams, en progression de 14% par rapport à 2022, ce qui a permis de faciliter l'accès au financement à plus de 1 000 TPME, avec une moyenne de la garantie émise par TPME de 1,3 million de dirhams.

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Financement des Institutions de Microfinance (IMF)

Activité de Jaïda

Créée en 2007, Jaïda a pour principaux objectifs de :

- faciliter le financement de toutes les IMF (Institutions de Microfinance) en vue d'améliorer l'accès aux crédits pour les micro entrepreneurs ;
- lever des financements auprès de sources privées et drainer ainsi de nouveaux capitaux privés vers le secteur de la microfinance ;
- favoriser le développement institutionnel des IMF à travers un accompagnement et une assistance rapprochée.

L'actionnariat de Jaïda est composé de la CDG, de Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), de la CDC française (Caisse des Dépôts et Consignations), l'AFD (Agence Française de Développement) et Barid Al-Maghrib.

Ces actionnaires prônent un développement économique inclusif et durable. Leur diversité et leur engagement permettent à Jaïda de faire figure d'acteur clé dans le domaine de la microfinance au Maroc.

FAITS MARQUANTS EN 2023

Jaïda se positionne en tant que contributeur central à la stabilité et à la croissance de la microfinance au Maroc. Elle participe dans ce cadre à l'amélioration des moyens et des conditions de financement des IMF, au développement du secteur ainsi qu'à l'effort national d'inclusion financière. En vue d'un développement socio-économique durable et responsable, elle appuie des initiatives régionales, mène des actions de valorisations du travail des femmes, de promotion de l'emploi et de sensibilisation des jeunes à l'engagement citoyen.

A cette fin, Jaïda a ainsi mené des actions tous azimuts en 2023.

Dans le cadre de son action en faveur de la stabilité et de la croissance de la microfinance au Maroc, elle a appuyé les petites et moyennes IMF, favorisant ainsi la stabilité et le développement du secteur. Elle a ainsi :

- débloqué 16 millions de dirhams pour soutenir ces IMF et ce, dans le cadre du fonds de garantie de Tamwilcom ;
- offert un soutien personnalisé et proposé des plans de restructuration aux IMF en difficulté dans un contexte marqué par les effets persistants de la crise sanitaire, aggravé par les effets conjugués du niveau de l'inflation et d'une sécheresse qui touche l'ensemble du Royaume ;

En vue de **renforcer son offre de financement** et de lui permettre de répondre aux besoins du secteur, Jaïda a :

- obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour émettre des fonds auprès du public avec une maturité supérieure à un an. Suite à cette approbation, un programme d'émission de BSF (Bons de Sociétés de Financement) a été enregistré auprès de l'AMMC (Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux). 200 millions de dirhams ont été levés grâce à ce programme ;
- conclu un accord de prêt avec le Secrétariat d'État à la Coopération Internationale d'Espagne (SEIC) le 20 novembre 2023, puis un contrat de prêt avec l'Institution Officielle de Crédit (ICO), le 29 décembre 2023.

Financement des Institutions de Microfinance (IMF)

Activité de Jaïda - Suite & fin

Cette étape marque un renforcement significatif des capacités de financement de Jaïda. Les fonds qui seront débloqués courant 2024 contribueront au financement des institutions de microfinance au Maroc.

En matière d'appui aux initiatives nationales de promotion, de l'économie sociale et solidaire, Jaïda a soutenu :

- activement l'initiative « Génération Solidaire », organisée par le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire, en collaboration avec l'Office du Développement de la Coopération
- des coopératives féminines primées lors du Prix national "Lalla Al Moutaaouina", en contribuant au financement de subventions incitatives. Cette action, menée en partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi que l'Office de Développement de la Coopération, vise à promouvoir l'innovation et l'approche genre dans les coopératives, renforçant ainsi l'autonomisation économique des femmes.

En matière d'engagement en faveur de l'inclusion économique, Jaïda a :

- soutenu le PNME (Prix National du Micro-Entrepreneur), fruit d'un partenariat entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, le Groupe Banque Populaire, la Fondation CDG, Al Amana Microfinance et Jaïda. Ce prix récompense les meilleurs micro-entrepreneurs qui ont bénéficié des services des associations de microcrédit. L'édition 2023, réunissant des participants de toutes les régions, a distingué 24 lauréats, mettant en avant l'artisanat, les services et les produits du terroir. Avec 345 candidats, dont 41% de femmes, cette 10ème édition reflète l'engagement en faveur de l'inclusion économique ;
- pris part, en partenariat avec la Fondation CDG, au 1er forum national de l'emploi associatif, événement organisé par le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Relations avec le Parlement.

ACTIVITÉ 2023

Les financements de Jaïda en 2023 totalisent 216 millions de dirhams. Ces financements aux IMF soutiennent à hauteur de :

- 45% des activités génératrices de revenus féminines ;
- 52% des régions rurales ;
- 76% des financements des activités commerciales et agricoles.

L'encours de crédits ressort à 934 millions de dirhams au lieu de 911 millions à fin 2022.

[Retour au sommaire](#)

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Financement du développement agricole solidaire

Activité de Tamwil El Fellah

Tamwil el Fellah (TEF) finance les petits agriculteurs exclus du système bancaire classique en leur octroyant des concours financiers sous forme de crédits d'investissement et de fonctionnement. Les conditions de financement et les modalités de remboursement tiennent compte des cycles de production et des périodes de commercialisation, ainsi que du calendrier annuel des activités agricoles au Maroc selon les spécificités des régions (cartographie agricole).

TEF apporte également des conseils personnalisés aux petits agriculteurs et appuie les porteurs de projets auprès des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture (subventions financières de l'Etat...) et les assiste dans la mise en place des investissements financés : facilitation des démarches auprès des fournisseurs (intrants et matériel agricole ...), contrôle de réalisation des projets ...

En dépit de la conjoncture agricole difficile, marquée par une sévère sécheresse, TEF s'est mobilisé aux côtés des petits agriculteurs pour les aider à faire face à cette situation, d'une part, et a poursuivi la mise en place de son plan de développement tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque, d'autre part.

FAITS MARQUANTS EN 2023

Plusieurs faits ont marqué l'action de TEF en 2023, avec :

- **en interne :**

- la validation par le Conseil d'Administration d'un nouveau Plan stratégique « Horizon 2026 », en septembre 2023 ;

- le renforcement du management : responsables au niveau du Pôle Exploitation, Pôle Risque de Crédit et Contrôle Interne) ;

- **en externe**, la participation à des manifestations nationales et internationales. Il en est ainsi des participations :

- à la 15ème édition du SIAM (mai 2023) ;

- à la 24ème édition Salon Avicole de Casablanca (novembre 2023) ;

- aux 5èmes assises nationales de l'APSF (novembre 2023)

- au Forum des DG de l'AIAFD (Association des Institutions Africaines de Financement du Développement) au Nigéria (novembre 2023). Lors de ce Forum, TEF a obtenu le trophée de meilleure IFD (Institution de Financement du Développement) africaine.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, TEF a reçu une délégation de la Banque Agricole Sénégalaise.

Concours des sociétés de financement à l'économie en 2023

Financement du développement agricole solidaire

Activité de Tamwil El Fellah - Suite & fin

ACTIVITÉ 2023

Elargissement de la base clientèle

A fin décembre 2023, le portefeuille clientèle de TEF s'est établi à 102 768 petits agriculteurs*, en progression de 1 471 clients ou 1% par rapport à fin décembre 2022.

L'année 2023 a enregistré le financement de 39 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 756, composés de 30 384 adhérents bénéficiaires.

Le nombre total de coopératives financées s'établit à 756, réparti comme suit :

- Souss : 203 ;
- Centre Nord : 192 ;
- Tadla Doukkala : 129 ;
- Moyen Atlas Tafilalet : 97 ;
- Centre : 89;
- Oriental : 46

Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 100 coopératives constituées de 2 779 adhérentes.

Financements (Production) et actifs financés (encours)

Les **crédits attribués** s'élèvent, en cumul à fin 2023, à 4 275 millions de dirhams, en progression de 407 millions ou 10,5% par rapport à 2022.

Les **décaissements** cumulés ressortent à 3 739 millions de dirhams, en hausse de 10,9%.

Par famille d'activité (part supérieure à 5%), les viandes rouges drainent 28% des affectations, le maraîchage 22%, les plantations fruitières 24% et le lait 9%.

L'**encours net des crédits** de TEF à fin 2023 ressort à 828,4 millions de dirhams, en baisse de 61,2 millions ou 6,9% par rapport à fin 2022.

* dont 23 000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM.

[Retour au sommaire](#)

Environnement des métiers de financement

Environnement bancaire

TAUX DIRECTEUR DE BKAM

Après deux hausses en 2022 (+ 50 points de base à 2% en septembre puis + 50 points de base à 2,5% en décembre), BKAM a relevé une nouvelle fois son taux directeur en 2023, avec +50 points de base en mars, ce qui a porté le taux directeur à cette date à 3%.

Dans le communiqué publié à l'issue de la tenue de son Conseil du mois de décembre 2023, BKAM indique que ledit « *Conseil a jugé que le niveau actuel de 3% du taux directeur reste approprié et favorise le retour de l'inflation à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. Il a décidé en conséquence de le maintenir inchangé tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et des pressions inflationnistes, tant au niveau national qu'international.* »

CEC : RÉUNION DU 1ER FÉVRIER 2023

Le CEC (Comité des Etablissements de Crédit) s'est réuni le 1er février 2023 dans sa composition élargie. L'APSF y était représentée par son Président.

Ce CEC a examiné et adopté des textes relatifs à la microfinance, référencés comme suit, après leur signature par le Wali de Bank Al-Maghrib :

- circulaire n° 2/W/2023 du 1er février 2023 relative aux conditions spécifiques applicable aux institutions de microfinance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
- circulaire n° 3/W/2023 du 1er février 2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n° 50-20 relative à la microfinance ;
- circulaire n° 4/W/2023 du 1er février 2023 modifiant la circulaire n° 3/W/2018 fixant les conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- circulaire n° 5/W/2023 du 1er février 2023 relative à la classification des créances des institutions de microfinance et leur couverture par des provisions.

Sitôt reçus dans leur forme définitive (signés par le Wali), ces textes ont été diffusés par l'APSF à l'ensemble des sociétés membres et ont été versés dans son site web. Ils sont disponibles dans la rubrique « Réglementation », classement chronologique <https://apsf.pro/chronologique/> ou classement thématique <https://apsf.pro/thematique/>.

Environnement des métiers de financement *Environnement législatif*

TMIC POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 2250-06 du 29 septembre 2006, le TMIC (Taux Maximum des Intérêts Conventionnels) des établissements de crédit est fixé à 13,27% pour la période allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 (12,94% pour la période précédente).

Le TMIC a été institué en avril 1997.

Jusqu'en octobre 2006, il était établi semestriellement par BKAM en majorant de 60% (70% jusqu'en 1999) le TIMP (Taux d'Intérêt Moyen Pondéré) pratiqué par tous les établissements de crédit, le semestre précédent.

En 2006, son mode de calcul est révisé. Pour la période du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, il est calculé sur la base du TIMP pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Le TMIC ressortait ainsi à 14%.

Au 1er avril de chaque année, le taux est corrigé par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Environnement législatif

CHARTE DE L'INVESTISSEMENT DE 2022

Le Maroc a modernisé son cadre légal dédié à l'investissement, en concordance avec les principes et objectifs de son « Nouveau Modèle de Développement ». En vue de hisser le niveau des investissements privés à deux tiers des investissements totaux à horizon 2035, une nouvelle charte de l'investissement (après celle de 1995)¹⁷, a été promulguée, en vue de canaliser les investissements vers les priorités stratégiques¹⁸.

Voir « Questions professionnelles catégorielles » - « Crédit-bail » - « Charte de l'investissement : interrogations autour de l'intégration du CBM ».

La loi et ses textes d'application sont disponibles sur le site de l'APSF, apsf.pro, rubrique « Réglementation », « classement chronologique »

<https://apsf.pro/chronologique/> ou « classement thématique »

<https://apsf.pro/thematique/>.

[Retour au sommaire](#)

Environnement des métiers de financement *Environnement législatif*

NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

De par la loi n° 69-21 modifiant la loi n° 15-95¹⁹, de nouvelles dispositions légales ont été introduites en 2023 en matière de délais de paiement. Cette loi introduit l'obligation de respect de ces délais comme suit :

- lorsque le délai de paiement n'est pas convenu entre les parties, le délai maximum est fixé à 60 jours à compter de la date de facturation ;
- lorsque le délai de paiement est convenu entre les parties, il ne peut en aucun cas dépasser 120 jours à compter de la date de facturation qui, selon ladite loi, doit intervenir au plus tard à la fin du mois de livraison.

A défaut de respect de ces délais, une amende est à payer au Trésor sur la base du montant TTC non payé dans les délais et d'un taux d'intérêt au taux directeur de Bank Al-Maghrib le premier mois, puis d'un taux de 0,85% pour chaque mois ou fraction de mois de retard.

La loi prévoit une déclaration trimestrielle de la situation des factures impayées et l'obligation de déclaration revient au client.

La nouvelle loi entre en vigueur progressivement selon le volume du chiffre d'affaires (CA) :

- **CA > à MAD 50 millions HT** : au mois qui suit la publication de la loi au Bulletin Officiel, soit à compter du 1er juillet 2023 ;
- **MAD 10 millions < CA ≤ MAD 50 millions HT** : 1er janvier 2024 ;
- **MAD 2 millions < CA ≤ MAD 10 millions HT** : 1er janvier 2024.

Cette loi a été examinée, mardi 18 juillet 2023, par les sociétés de crédit-bail, en vue de son application uniforme.

Voir « Questions professionnelles catégorielles - Crédit-bail », « Application des nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement »

La DGI a publié la note circulaire n° 734 du 18 octobre 2023 relative aux dispositions de la loi n°69-21. Ce document présente notamment le champ d'application du dispositif de l'amende pécuniaire (personnes concernées, personnes exclues), les délais de paiement (délais normaux, délais spécifiques à certains secteurs) et les modalités de calcul de ces délais, les sanctions pour infraction aux délais de paiement et les obligations de déclaration, leur contenu et leurs modalités.

La loi ainsi que la note circulaire de la DGI sont disponibles sur le site de l'APSF à partir des liens suivants :

- Loi n°69-21 : <https://apsf.pro/wp-content/uploads/2024/04/Loi-69-21-code-de-commerce-delaix-de-paiement-BO-Arabe.pdf>
- Note circulaire : <https://apsf.pro/wp-content/uploads/2024/04/loi-delai-paiement-note-circulaire-DGI-734-du-18-octobre-2023.pdf>

Environnement des métiers de financement

Environnement législatif

LOI RELATIVE AUX BIC (BUREAUX D'INFORMATION SUR LE CRÉDIT)

En vue de libérer tout le potentiel de financement des TPE et de renforcer les mesures visant l'inclusion financière, le MEF (Ministère de l'Economie et des Finances) et BKAM ont lancé conjointement en 2016 les travaux relatifs à la préparation d'un cadre juridique régissant l'activité des BIC (Bureaux d'Information sur le Crédit).

Ce travail a abouti à la promulgation, en 2024, de la loi n°01-22 relative aux BIC²⁰.

Cette loi élargit l'accès des établissements de crédit aux données non financières et leur permet ainsi de disposer d'informations supplémentaires pour border le risque sur les TPME et les particuliers.

BKAM est chargée de réguler et de superviser ce dispositif. A ce titre, elle est appelée à coordonner son action, vis-à-vis des fournisseurs d'informations, avec les autorités de contrôle et de régulation sectorielles concernées (télécoms, eau, électricité).

La loi doit entrer en vigueur après la publication des textes réglementaires requis pour son application.

PROJET DE LOI RELATIF À LA TRANSFÉRABILITÉ DIRECTE DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE

Les travaux de mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes ont démarré en 2022 sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib. L'objectif de ce marché est de faciliter la gestion et la réduction du portefeuille de ces créances porté par les établissements de crédit et accroître leur capacité à financer l'économie.

Ces travaux ont donné lieu à la préparation d'un projet de réforme, relatif à la transférabilité des créances en souffrance qui a été soumis pour avis aux sociétés de financement et qui a fait l'objet d'échanges lors d'une rencontre co-organisée, mardi 27 février 2024, par la DSB et la SFI.

Les échanges entre la DSB et les sociétés de financement se poursuivent sur ce chantier.

[Retour au sommaire](#)

Environnement des métiers de financement Environnement fiscal

Loi de finances 2024

La loi de finances est bâtie sur quatre piliers principaux²¹ :

- la reconstruction et la réhabilitation des zones touchées par le séisme d'Al Haouz ;
- la consolidation des fondements de l'Etat social et le renforcement du développement ;
- la poursuite des réformes structurelles ;
- le renforcement de la soutenabilité des finances publiques.

En matière fiscale et de mesures relatives à la TVA en particulier, la loi a notamment :

- réinstauré l'**obligation de conservation des biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation** et, à défaut, obligation de régularisation de la TVA déduite ou ayant fait l'objet d'exonération. **Les établissements de crédit sont exclus de cette obligation, après action de l'APSF lors de l'adoption de la loi de finances ;**
- institué un **nouveau régime de retenue à la source en matière de TVA**, applicable aux opérations réalisées à compter du 1er juillet 2024. Cette mesure vise à lutter efficacement contre les fausses factures et concerne les opérations effectuées par les fournisseurs de biens d'équipement et les prestataires de services assujettis à la TVA. La retenue à la source doit être effectuée par les clients pour les fournisseurs qui ne présentent pas une attestation justifiant leur régularité fiscale. Cette attestation doit être délivrée depuis moins de six mois par l'administration fiscale. A défaut de présentation de ladite attestation, la retenue à la source est opérée à hauteur de 100% du montant de la taxe pour les fournisseurs de biens d'équipement et de 75% pour les fournisseurs d'opérations de prestations de services.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Chantiers externes

Chantiers internationaux

ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI / SIDE-EVENT DU GPBM

Le Maroc a accueilli du 9 au 15 octobre 2023 à Marrakech, les Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI.

En marge de ces Assemblées, le GPBM a organisé, jeudi 12 octobre, un side-event auquel a participé le Président de l'APSF aux côtés des Présidents de banques et autres responsables de l'administration et d'organismes publics. Dans un contexte marqué depuis quelques années par une succession de crises, cet événement a été placé sous le thème : « *Le rôle déterminant des banques dans l'accompagnement des stratégies de développement socio-économique durable : de la poly-crise à la poly-opportunités* ».

SOMMET ARABE POUR L'ENTREPRENEURIAT ET LES PME

La Commission Economique et Sociale des Nations-Unies pour l'Asie occidentale, en coopération avec l'Union des Banques Arabes et des partenaires nationaux et régionaux, a organisé du 12 au 14 décembre 2023 à Marrakech, le Sommet arabe pour l'entrepreneuriat et les PME. L'APSF y a été représentée par son Président.

55ÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DE FCI

FCI (Factor Chain International) est l'association mondiale de banques et d'institutions financières axées sur la croissance du secteur de l'affacturage, de la chaîne d'approvisionnement et du financement des créances à l'échelle mondiale. Elle représente près de 400 banques et institutions non financières situées dans plus de 90 pays.

Cette association a tenu sa 55ème Assemblée annuelle à Marrakech, du 29 octobre au 2 novembre 2023.

Le Président de l'APSF ainsi que le top management des sociétés de factoring membres de l'APSF - directeurs généraux et autres responsables - ont pris part à cette manifestation.

La séance inaugurale de l'Assemblée tenue le lundi 30 octobre a été marquée par le mot du Président de l'APSF, qui a donné un aperçu sur l'histoire du factoring au Maroc, sur le potentiel du marché et sur les enjeux actuels du métier.

Au lendemain de la rencontre, pour les besoins de communication et d'édition des Actes de cette Assemblée, l'APSF a adressé à FCI le Mot du Président traduit en anglais.

[Voir le Mot du Président en Annexes.](#)

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF *Chantiers externes*

Chantiers nationaux

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Sur invitation du Chef du Gouvernement, le Président de l'APSF a pris part aux travaux de la CNEA (Conférence Nationale sur l'Environnement des Affaires), qui ont eu lieu à Rabat, mercredi 15 mars 2023.

Placés sous le thème : « Une nouvelle génération de réformes », ces travaux ont porté sur la présentation de la nouvelle feuille de route stratégique pour l'amélioration de l'environnement des affaires à l'horizon 2026 mise en place par le Gouvernement.

MÉDIATION BANCAIRE ET ÉDUCATION FINANCIÈRE

Membre fondateur et membre actif de ces deux entités, l'APSF, représentée par son Président a pris part aux réunions statutaires du CMMB (Centre Marocain de Médiation Bancaire) et de la FMEF (Fondation Marocaine pour l'Education Financière).

Les travaux du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du CMMB se sont tenus le 25 avril et le 16 septembre 2023 et ceux de la FMEF le 9 février 2023 et le 25 avril 2023.

Le Délégué Général a pris part aux travaux du Comité de Direction du CMMB du 9 février, du 5 septembre 2023 et du 16 avril 2024 et à ceux de la FMEF du 25 avril 2023.

Le CMMB devrait prendre prochainement la dénomination d'«Al Wassit Al Banki».

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle *Cinquièmes Assises Nationales de l'APSF*

« Les sociétés de financement à l'ère du digital : Enjeux et perspectives »

Après celles consacrées au crédit à la consommation (2001), au crédit-bail (2003 et 2018) et au factoring (2010), l'APSF a organisé, en 2023, ses cinquièmes Assises Nationales.

Ces Assises ont été tenues le mercredi 29 novembre sous le thème : « Les sociétés de financement à l'ère du digital : Enjeux et perspectives ».

Elles s'inscrivent dans les orientations fondamentales de Bank Al-Maghrib en matière de digital...

Elles ont permis, notamment, de faire le point sur le niveau de maturité de la digitalisation des services financiers dans le secteur bancaire national et en particulier dans les sociétés de financement, et d'examiner les défis à relever pour tirer le meilleur profit des opportunités qu'offrent les nouvelles technologies.

Il s'est agi, pour les partenaires de l'APSF de présenter leurs solutions en cours et d'échanger, avec les sociétés de financement, sur les prérequis y afférents actuels et à venir.

Outre le Président de l'APSF qui a « planté le décor » dans son mot de bienvenue, ont apporté leur éclairage sur la question, MM. :

- Abderrahim Bouazza, Directeur Général de Bank Al-Maghrib ;
- Aboubakr Himeur, Directeur de la Facilitation, du Système d'Information et de la Stratégie à la DGI, sous le thème : « La digitalisation au service de la performance de l'administration fiscale : retombées et perspectives » ;
- El Hadi Chaibainou, Directeur Général de GPBM ;
- Abdessadek Maafa, Directeur du Pôle « Communication, Education et Prévention routière », et Mme Asmae Rhanizar, Chef de Département des Etudes et du Développement, de la NARSA, sous le thème : « Digitalisation des services de l'agence nationale de la sécurité routière » ;
- Abdelhafid El Hassani, Directeur de la DDP à la TGR, sous le thème : « Expérience de la Trésorerie Générale du Royaume en matière de la digitalisation » ;
- Mohamed Essaïdi, Directeur du Pôle « Système d'Information et Transformation digitale » de la CMR, sous le thème : « La CMR, une stratégie de transformation digitale au service des usagers et des partenaires » ;

Action professionnelle Cinquièmes Assises Nationales de l'APSF

- Adil Falgata, Senior Global Consultant, Creditinfo, sous le thème : « La data à l'ère du digital » ;

- Ahmed Kouddane, Directeur Associé de Synthèse Conseil, conseiller digital de l'APSF. En complément de la synthèse des interventions, M. Kouddane a livré son appréciation sur les « Enjeux et perspectives de la transformation digitale pour les métiers de financement ».

Cette rencontre a connu une forte présence des responsables des sociétés membres intéressés par la question.

Un document de synthèse publié sur le site de l'APSF offre la possibilité au lecteur d'accéder de manière conviviale aux interventions de cet événement.

Ce document est disponible sur le site de l'APSF à partir du lien suivant : https://apsf.pro/wp-content/uploads/2023/12/Actes-des-5emes-Assises-de-LAPSF-Les-societes-de-financement-a-lere-du-digital-enjeux-et-perspectives-29-novembre-2023_VP2.pdf

[Voir le Mot de bienvenue du Président de l'APSF lors de ces Assises](#)

Cet événement a été largement couvert par la presse qui s'en est fait largement l'écho.

Voir aussi « Chantiers internes de l'APSF » - « [Publications et communication](#) ».

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions communes

Fiscalité

La loi de finances 2024 a réinstauré l'obligation de conservation de biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation pendant 60 mois et, à défaut, l'obligation de régularisation de la TVA déduite ou ayant fait l'objet d'exonération

Dans le cadre de la concertation habituelle antérieure à l'adoption de la loi de finances, l'APSF a proposé aux élus de la chambre des Conseillers d'exclure les cessions effectuées par les établissements de crédit et de location avec option d'achat de cette obligation de régularisation.

Cette proposition de l'APSF a été retenue.

Relations avec la DSB

RENCONTRE DU VENDREDI 17 MARS 2023

Dans le cadre de leur concertation habituelle et selon une tradition bien ancrée, l'APSF et la DSB ont procédé, vendredi 17 mars 2023, à un large tour d'horizon de l'environnement des métiers de financement et des chantiers qui intéressent ces métiers.

Pour l'exercice 2022 et le premier trimestre 2023 alors en cours et sur proposition de l'APSF, les échanges ont porté, dans leurs grandes lignes, sur des questions :

- « nouvelles », liées à la conjoncture : effets de la hausse du taux directeur de BKAM sur le coût de refinancement des sociétés de financement ;
- « structurelles » et « récurrentes » : refinancement auprès de BKAM et difficultés rencontrées auprès des tribunaux.

D'autres questions ont été débattues relatives à tel ou tel métier, comme cela a été le cas du :

- **factoring**, pour ce qui est de l'**harmonisation de l'activité entre départements bancaires et sociétés spécialisées** et sur la **problématique des factures pour lesquelles les tribunaux exigent l'inscription au RNESM** (Registre National Electronique des Sûretés Mobilières) ; Voir « Factoring » - « Questions catégorielles » ;
- **crédit à la consommation**, notamment sur le code déontologique en matière d'intermédiation en crédit à la consommation. Voir « Crédit à la consommation » - « Questions catégorielles ».

Ont été également évoquées par l'APSF, les difficultés de mise en mise en

Action professionnelle de l'APSF Questions communes

œuvre de certaines dispositions de la directive de BKAM n° 4/W/2022 du 19 mai 2022, portant sur l'externalisation des données vers le cloud.

Effets de la hausse du taux directeur de BKAM sur le coût de refinancement

Les sociétés de financement ont subi une augmentation du coût de leur refinancement, les banques leur ayant répercuté les hausses du taux directeur décidées par Bank Al-Maghrib en 2022 et 2023. Voir «[Environnement bancaire](#)», «[Taux directeur de BKAM](#)».

Et ont dû, elles-mêmes, à leur corps défendant, en faire autant partiellement ou totalement.

Refinancement auprès de Bank Al-Maghrib

Compte tenu du renchérissement du coût de leur refinancement, l'APSF a exprimé auprès de la DSB le souhait des sociétés de financement d'obtenir un refinancement auprès de la Banque Centrale à des taux bonifiés.

La DSB a indiqué que le refinancement auprès de la banque centrale est réservé aux établissements qui collectent des dépôts (les banques), et encore !, tous ces établissements n'ont pas accès au refinancement auprès de BKAM. Elle a ainsi écarté la possibilité que les sociétés de financement y recourent.

Difficultés rencontrées auprès des tribunaux

L'APSF a exposé à la DSB les difficultés pour :

- les SCB, à faire valoir le droit de propriété du bien financé, en cas de liquidation d'entreprise ; ;
- les sociétés de factoring, à faire reconnaître la spécificité du métier dans le cas de l'enregistrement des sûretés mobilières.

Elle a également soulevé d'autres difficultés, résidant celles-là, dans des jugements contradictoires d'un tribunal à l'autre et dans les délais des procédures.

En vue de l'examen de ces difficultés et des moyens de les résoudre du moins de les dépasser, la DSB avait alors informé l'APSF de l'«organisation prochaine», en collaboration avec le GPBM, d'une journée d'étude avec le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire. Journée à laquelle sera associée l'APSF et qui pourra réserver des sessions dédiées aux problématiques des sociétés de financement.

Action professionnelle de l'APSF Questions communes

PLAN D'ACTION 2023-2024 PROPOSÉ À LA DSB

Pour éviter toute dispersion, l'APSF a consigné dans un document unique et complet les doléances des sociétés de financement telles qu'exposées lors de cette réunion DSB-APSF du 17 mars 2023, en vue de leur prise en compte par la DSB.

Elle a adressé à cet égard une note le 6 septembre 2023 à la DSB présentant le contexte, les doléances et les actions à entreprendre relatives à des questions pour lesquelles l'appui de Bank Al-Maghrib est nécessaire...

La note propose un plan d'action 2023-2024. L'APSF précise qu'il reste à l'assortir d'une fiche pour chaque question contenant le calendrier des réalisations ...**qui fait quoi, quand, où, comment... et qu'elle se met à disposition pour ce faire et entrer dans le vif du sujet ...**

RÉGLEMENTATION BANCAIRE

Déploiement de la directive n° 3/W/ 2022 de BKAM

Suite à son adoption par le CEC réuni le 16 mai 2022, BKAM a publié la directive n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux modalités d'information des demandeurs de crédits. L'entrée en vigueur de ce texte est fixée à un an après sa signature le 19 mai 2022, soit le 19 mai 2023.

La directive a fait l'objet, mercredi 6 septembre 2023, d'une réunion DSB-APSF dédiée à son déploiement par les sociétés de financement.

La directive fixe lesdites modalités tout le long du processus de la demande de crédit. Elle introduit en particulier des obligations, pour les établissements de crédit en termes d'informations à fournir à la clientèle au moment de :

- la demande de crédit, via une **notice explicative de crédits** : ces informations portent sur les types de crédit offerts et les mécanismes de soutien éligibles (produits de garantie, programmes d'appui public) ;
- la décision : l'information porte sur les **motifs de rejet**, en cas de refus.

La directive donne le droit au client de demander les motifs de rejet de son dossier de crédit ainsi que la note qu'il a obtenue à l'issue du traitement de sa demande et des mesures susceptibles d'améliorer cette note.

La DSB a échangé directement avec les SF, leur demandant, en avril 2023, de lui faire part de leur plan de déploiement pour la mise en conformité aux

Action professionnelle de l'APSF

Questions communes

dispositions de la directive. En retour, outre le plan de déploiement prévu, les SF ont demandé des éclaircissements sur certaines dispositions de la circulaire. Ce qui a donné lieu à une réunion dédiée le mercredi 6 septembre 2023.

Lors de cette réunion :

- les éclaircissements demandés par les SF ont porté notamment sur le **périmètre de la directive**. La DSB a précisé à ce sujet que le texte s'applique à l'ensemble des demandeurs de crédit, personnes physiques ou morales, quelle que soit leur taille. Dans ce cadre, quand le crédit demandé est destiné à un **usage professionnel**, la directive s'applique, que la personne qui effectue la demande soit une personne physique ou une personne morale.
- la DSB a formulé le souhait que les SF utilisent, à partir de documents élaborés par l'APSF, un **modèle type de notice explicative de crédits et une fiche standard de motifs de rejet d'une demande de financement**.

La délégation de l'APSF a travaillé sur de tels documents, qui ont été finalisés après de multiples échanges avec les sociétés de financement, et avec la DSB.

Elle les a adressés aux membres en vue de leur utilisation, après que « BKAM en a pris note ».

Directive n° 5/W/2021

Dans le cadre du déploiement du MoU reliant BKAM et le GPBM à la BERD sur le renforcement des capacités du secteur financier pour la mise en place des exigences de la directive n° 5/W/2021 du 4 mars 2021 sur la gestion des risques climatiques et environnementaux, Bank Al-Maghrib a organisé, lundi 25 septembre 2023, un atelier d'échange avec les institutions financières à ce sujet.

Les sociétés de financement y ont naturellement pris part à l'invitation de BKAM.

Difficultés auprès des tribunaux

Des litiges de toutes natures peuvent opposer les sociétés de financement à leur clientèle, les sociétés de financement étant amenées après épuisement de tous les recours amiables, à déclencher des procédures auprès des tribunaux en vue de la récupération d'un bien et du recouvrement des créances qui leurs sont dues.

Elles peuvent dans ce cadre rencontrer des difficultés auprès de tribunaux, la plupart étant liées aux procédures et aux délais de traitement des dossiers.

Action professionnelle de l'APSF *Questions communes*

En vue du traitement de ces écueils, et depuis 2011, l'APSF a sollicité et a obtenu audience auprès de magistrats officiant au Tribunal de Commerce et à la cour d'appel de Commerce de Casablanca. Cela a été de nouveau le cas fin 2023 et début 2024.

RENCONTRES AVEC LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE COMMERCE ET AVEC LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASABLANCA

Une délégation de l'APSF conduite par M. Réda Daïfi et M. Adil Rzal, a été reçue :

- vendredi 27 octobre 2023, par le Premier Président de la Cour d'Appel de Commerce de Casablanca
- mercredi 20 mars 2024, par le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca alors fraîchement investi de ses responsabilités.

Les difficultés évoquées par l'APSF ont concerné pour l'essentiel les procédures de :

- mise en demeure et de notification de la clientèle ;
- délégation judiciaire ;
- traitement des difficultés des entreprises : sauvegarde, redressement et liquidation.

Quelles que soient les difficultés, et dans tous les cas, l'accent a été mis à chaque fois sur la nécessité :

- d'une convergence des vues concernant l'interprétation et l'application de tel ou tel texte. Et ce, dans le but d'accompagner du mieux possible les PME et leurs investissements ;
- d'un renforcement de l'écoute mutuelle et des passerelles de communication avec les juges, en organisant des rencontres autour des questions intéressant les métiers de financement.

Le principe de tenir une rencontre avec les responsables et autres acteurs de l'écosystème judiciaire a été retenu et confirmé lors de ces audiences.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions communes

Immatriculations des véhicules automobiles : Relations avec la NARSA et l'ADD

RELATIONS AVEC LA NARSA

La NARSA (Agence Nationale de la Sécurité Routière) et l'APSF travaillent conjointement depuis 2022 sur le chantier du renforcement de la sécurisation des procédures d'immatriculation des véhicules financés par les sociétés de financement.

A cet effet, les échanges ont porté sur :

- la confirmation du nantissement des véhicules déjà financés à crédit ou en leasing ;
- la dématérialisation des procédures d'enregistrement des nantissements et d'authentification des mainlevées, à travers une solution Web API.

Confirmation du nantissement des véhicules déjà financés à crédit ou en leasing

Le souci des sociétés de financement est de s'assurer que les véhicules en circulation qu'elles ont financés sont bien nantis en leur faveur, parce qu'elles ont constaté à leurs dépens que ce n'est pas toujours le cas ...

Un premier recensement des véhicules, dont le nantissement est à confirmer, a été lancé à cet effet, en février 2022, sur la base d'un canevas des données à échanger proposé par les SF (sociétés de financement) : informations à fournir à la NARSA et informations que les sociétés de financement attendent en retour, dans la mesure du possible. Ce que la NARSA a accepté.

Après un premier retour de la NARSA, sachant que, du point de vue des SF, certains dossiers devaient être confirmés, les échanges ont été renouvelés en décembre 2022, sur la base de données complémentaires proposées par la NARSA. L'objectif consistait ainsi à comprendre pourquoi certains dossiers n'étaient pas confirmés, compte tenu, éventuellement, d'erreurs sur la transcription des identifiants retenus.

Le processus de restitution des données par la NARSA aux sociétés de financement a été bouclé au cours des premiers mois de 2024.

L'étape à venir consiste à tenir des rencontres bilatérales NARSA / SF, en vue d'examiner les causes des écarts « persistants » entre la situation arrêtée par la SF et le retour de la NARSA. Au besoin, la NARSA procédera à un contrôle physique des dossiers à partir d'un échantillon de cas considérés comme non concordants.

Action professionnelle de l'APSF

Questions communes

Dématérialisation des procédures d'enregistrement du nantissement et d'authentification des mainlevées

Choix de la solution

La NARSA et l'APSF ont travaillé au renforcement de la sécurité des procédures, aussi bien en amont lors l'enregistrement du nantissement, qu'en aval, lors de la constatation de la mainlevée du financement des véhicules acquis à crédit par les centres immatriculateurs. Dans les faits, ces procédures sont sujettes à des fraudes.

Le chantier ouvert à cet égard consiste à mettre en place des procédures dématérialisées, destinées à contenir et à mettre fin à ces incartades...

Après les échanges sur le mode de communication (via l'APSF ou directement entre la NARSA et les SF) et la nature de la solution, la préférence a porté sur une solution Web API.

Lancement de la solution

Les derniers prérequis en vue du lancement de la solution étaient réunis à la mi mai 2024, sachant que de part et d'autre, la volonté a été exprimée de passer dans les meilleurs délais au passage en production.

Sur le plan technique, des tests ont été effectués par la NARSA, au mois d'avril 2024, pour valider, avec chaque société, l'ensemble des aspects fonctionnels et métiers de la solution. Les correctifs nécessaires ont été apportés début mai pour les sociétés concernées pour les modifications techniques requises après ces tests.

Sur le plan juridique, la convention régissant les échanges NARSA-SF (avec la NT qui en fait partie intégrante) a été signée ou était en cours de signature par l'ensemble des SF appelées à intégrer la solution.

La solution doit être lancée incessamment, sachant que les sociétés qui ne pourront pas être prêtes au moment du passage en production, ont la possibilité d'intégrer la solution ultérieurement.

« Nouvelle » solution nationale des immatriculations

Dans la perspective de la mise en place de la « nouvelle » solution nationale des immatriculations (après l'abandon de la solution "Assiyaqa Card"), la NARSA a invité, jeudi 22 septembre 2022, l'APSF et l'AIVAM (Association des Importateurs de Véhicules au Maroc) à un atelier de cadrage portant sur les procédures d'immatriculations pour les véhicules financés à crédit.

Cet atelier s'est tenu dans le cadre du lancement projeté d'un portail de téléservices de la NARSA pour les professionnels. Les éclairages de l'APSF et

Action professionnelle de l'APSF

Questions communes

de l'AIVAM ont porté sur les étapes d'immatriculation d'un véhicule financé à crédit, en vue de leur prise en charge par le prestataire technique chargé de mettre en place ce portail.

Un deuxième atelier portant sur la spécification détaillée du processus d'immatriculation et de mutation des véhicules à crédit, a été organisé le jeudi 12 janvier 2023, au cours duquel il a été convenu qu'avant le dépôt du dossier d'immatriculation au service des mines par le concessionnaire, la société de financement s'assure que ce dossier comporte bien son nom.

RELATIONS AVEC L'ADD

En qualité d'organisme public chargé de mettre en place une plateforme d'interopérabilité permettant d'interconnecter les bases de données des différentes institutions publiques et privées et de dématérialiser ainsi les flux de documents, l'ADD (Agence de Développement du Digital) constitue la « passerelle par défaut » entre la NARSA et les sociétés de financement et tous les échanges sont appelés à être acheminés à travers cette passerelle.

Les échanges dans le cadre de la solution Web API NARSA transiteront ainsi par la plateforme ADD.

Dès février 2023, l'ADD avait exposé aux membres de l'APSF les prérequis d'intégration des sociétés de financement dans la solution projetée avec la NARSA.

Les sociétés de financement ont répondu avec plus ou moins de facilité à ces prérequis techniques et IT, et celles qui ont répondu, ont pu procéder à la signature de la convention juridique qui leur a été proposée par l'ADD.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF *Questions communes*

Géolocalisation des actifs financés et gestion des actifs récupérés

Echangeant sur les moyens de renforcement de la maîtrise du risque par les sociétés de financement, le Conseil de l'APSF réuni le mercredi 20 décembre 2023, a débattu des possibilités, pour les membres, de procéder à la géolocalisation des véhicules utilitaires qu'ils donnent en crédit-bail, la géolocalisation étant un moyen courant, largement utilisé par les entreprises pour maximiser la gestion de leur flotte.

Les sociétés de crédit-bail et les sociétés de crédit à la consommation pourraient utiliser ce moyen en cas de survenance d'un impayé pour les véhicules à usage professionnel et le matériel de BTP.

Par ailleurs, il s'avère que la récupération et la gestion des actifs récupérés ne s'effectuent pas dans des conditions optimales : marché peu structuré des récupérateurs, pratiques peu déontologiques, conditions de gardiennage archaïques ...

La Section Crédit-bail a échangé maintes fois sur l'opportunité de créer, au sein de l'APSF, un GIE. L'idée a été émise de créer un dépôt de stockage des biens récupérés commun aux sociétés de financement.

Les deux Sections ont été invitées à ouvrir la réflexion commune sur la possibilité de localiser les actifs financés par les sociétés de financement et d'examiner les prérequis juridiques pour ce faire.

Les responsables des sociétés de crédit-bail, réunis le lundi 18 mars 2024, ont consacré une partie de leurs travaux à la question de géolocalisation des actifs financés

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions communes

Réforme du régime des sûretés mobilières

Le Maroc s'est doté en 2019 d'une loi relative aux sûretés mobilières²² et a lancé en application de cette loi, en mars 2020, le RNESM, plateforme en ligne à travers laquelle s'effectuent les opérations de publicité des nantissements (inscriptions et radiations).

Dans le cadre de la réalisation d'un premier bilan de la réforme du régime des sûretés mobilières et de la mise en place de ce RNESM, et sous l'égide de BKAM, la SFI (Société Financière Internationale) a mené en mai 2023 une enquête auprès des institutions financières marocaines. Cette enquête vise deux objectifs :

- évaluer l'impact préliminaire de la réforme et de la mise en place du RNESM, en l'occurrence sur l'utilisation de nouveaux types de biens en guise de sûretés et sur l'accès au financement par les TPME ;
- recueillir les propositions d'amélioration du cadre mis en place, pour un renforcement des principes et des règles de transparence dans les transactions portant sur les sûretés mobilières.

Informée par la DSB du lancement de cette enquête et sollicitée pour diffuser le questionnaire y afférent, l'APSF a invité les sociétés de financement à y répondre et à retourner ledit questionnaire dûment renseigné, à Bank Al-Maghrib.

En retour, la DSB a organisé mercredi 22 mai 2024 une réunion de présentation des résultats de cette enquête par la SFI.

A l'occasion de cette réunion, les SF ont notamment mis en avant les difficultés rencontrées par le métier de factoring, s'agissant des difficultés judiciaires d'enregistrement des opérations de factoring dans le Registre.

[Voir « Difficultés judiciaires d'enregistrement des opérations de factoring »](#)

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions communes

Open banking au Maroc : Enquête de la SFI

La SFI, en collaboration avec BKAM, a lancé en mars 2023 une « Enquête préalable à la mise en place d'un cadre de l'open banking au Maroc » et a mis en ligne un questionnaire à ce sujet.

Selon la SFI, « l'open banking peut être défini comme un ensemble de services permettant aux consommateurs et aux PME de partager en toute sécurité leurs données avec des tiers de confiance, qui vont leur fournir des applications et des services à valeur ajoutée. Il peut permettre, entre autres, aux consommateurs et aux PME d'initier des paiements directement depuis leurs comptes de paiement vers le compte bancaire de leur bénéficiaire, à partir d'interfaces et d'instruments fournis par un tiers et non par l'établissement qui tient le compte. L'open banking utilise largement les APIs (Application Programming Interfaces). »

La SFI a demandé à l'APSF d'inviter ses membres à répondre au questionnaire, ce à quoi la délégation de l'APSF a volontiers donné suite.

Stratégie data et statistiques de BKAM

İ

Bank Al-Maghrib a inscrit, au niveau de son plan stratégique 2019-2023, l'ambition de rendre son système de gestion des données et de production statistique plus riche, plus fiable et plus accessible.

A ce titre, un programme de transformation a été initié en 2020 visant à asseoir une gestion harmonisée et intégrée des données et statistiques. D'où la création d'une entité en charge de la gestion centralisée des données et de la production de statistiques : la DSGD (Direction Statistiques et Gestion des Données).

Pour réussir ce programme de transformation, BKAM a décliné, courant 2021, une stratégie data et statistiques, en vue de dresser, pour les cinq années suivantes, une feuille de route couvrant l'ensemble des chantiers à mener ainsi que les prérequis nécessaires à leur mise en œuvre.

La DSGD a présenté en juin 2021 aux sociétés de financement, les objectifs inscrits dans cette stratégie. Les attentes exprimées par les représentants des sociétés de financement avaient alors porté principalement sur la restitution, sous forme consolidée, des informations communiquées à BKAM dans le cadre de leurs reportings réglementaires.

En 2024, après le démarrage d'une première phase de mise en place du socle de base pour la transformation (24 mois), une deuxième phase d'élargissement progressif du périmètre de transformation a été entamée (36 mois). Dans ce

Action professionnelle de l'APSF

Questions communes

cadre et en vue notamment de développer la collaboration avec l'écosystème et les partenaires autour des sujets d'intérêt commun, la DSGD a organisé, jeudi 14 février 2024, au profit des établissements de crédit, une réunion de présentation des objectifs de la stratégie data.

Répondant à l'invitation de BKAM, l'APSF, par la voix des responsables data des sociétés membres ou de sa délégation, a réitéré le souhait des :

- sociétés de financement, de disposer, sous forme consolidée, des informations communiquées à BKAM dans le cadre de leurs reportings réglementaires ;
- sociétés d'affacturage d'obtenir auprès de BKAM les données d'activité factoring des banques, rappelant à cet égard que, actuellement, les seules données partagées et rendues publiques émanent des 3 sociétés spécialisées membres de l'APSF.

Les responsables de la DSGD se montrés à l'écoute sur ces deux questions.

Voir « [Questions professionnelles catégorielles - Factoring](#) » - [Statistiques d'activité : évaluation pertinente du marché](#)

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions catégorielles - Crédit-bail

Nouvelle doléance de l'AMTRI

Les sociétés de crédit-bail ont eu à traiter, en 2023, d'une nouvelle doléance des transporteurs routiers internationaux après celle de 2022. Il se trouve que l'AMTRI (Association Marocaine des Transports Routiers Internationaux) avait déjà fait part, en décembre 2022, à l'APSF qui avait reçu ses représentants, des difficultés de ce secteur en lien avec la crise Covid-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine. Du fait de ces événements, elle avait sollicité un moratoire pour ses adhérents auprès des SCB.

Le Conseil de l'APSF réuni le vendredi 16 décembre 2022, qui a examiné cette requête, a recommandé aux membres d'examiner avec la bienveillance qui leur est coutumière les doléances de leurs clients qui traversent les difficultés nées des bouleversements de l'environnement international et de les accompagner dans la mesure du possible.

Lors de la réunion de la Section du lundi 13 février 2023, les DG des sociétés de crédit-bail se sont dit prêts à recevoir les représentants de l'AMTRI, pour les écouter. Ils ont rappelé, ce faisant, que le traitement des difficultés ne pouvait s'effectuer qu'au cas par cas.

La nouvelle doléance de l'AMTRI adressée par courrier à l'APSF en septembre 2023, porte sur la fin de la gratuité de la tarification relative à la délivrance de l'autorisation de sortie du territoire pour tout véhicule portant une carte grise barrée.

Application des nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement

En matière de délais de paiement, de nouvelles dispositions légales ont été introduites par la loi n° 69-21.

Voir « Environnement législatif et réglementaire » / Nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement.

Certaines dispositions de la loi entrant en vigueur le 1er juillet 2023, les DAF et responsables back-office des SCB ont examiné, mardi 18 juillet 2023, les moyens d'une application harmonisée de la loi, selon différents traitements possibles dans le cas du leasing. Les cas ainsi débattus ont porté notamment sur les dossiers :

- de CBI : bien en construction, bien neuf ou lease-back ;
- où le client est livré, mais pour lesquels manque un document pour le paiement du fournisseur ou qui comportent une facture erronée ;

Action professionnelle de l'APSF Questions catégorielles - Crédit-bail

- réalisés en consortium ;
- portant sur du matériel à importer.

Dans l'objectif recherché d'une application harmonisée de la loi, les membres sont convenus d'adresser aux fournisseurs un courrier de sensibilisation sur les dispositions de la loi et d'assortir les bons de commande et les PV de réception de mentions uniformes relatives à loi, mentions retenues sur la base d'un modèle proposé (et déjà utilisé) par une société membre.

Charte de l'investissement : interrogations autour de l'intégration du CBM

A la demande de la Section Crédit-bail, la charte de l'investissement a fait l'objet d'échanges, vendredi 19 janvier 2024, entre le Directeur de l'Investissement et du Climat des Affaires du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques et une délégation de l'APSF conduite par M. Mohammed Drissi Qeytoni.

L'objectif, pour ces derniers était de confirmer l'éligibilité du leasing comme moyen de financement et d'acquisition des équipements au dispositif d'incitation et de soutien accordé aux investisseurs.

Après la publication du décret qui retient le crédit-bail immobilier, les échanges ont concerné la confirmation de l'éligibilité aux avantages prévus par la charte du crédit-bail mobilier, comme moyen d'acquisition des équipements. Ce qui a été le cas, en définitive.

Cela étant, il s'est ensuite avéré dans les faits, que cette éligibilité n'était pas diffusée au niveau des autorités de réception, de traitement et de validation des projets d'investissement : AMDIE (Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations) et CRI (Centres Régionaux d'Investissement).

Le fait est que, a priori, la plateforme électronique de dépôt des projets ne prévoit pas le leasing comme rubrique de financement. Ce qui, dans le doute, amène les clients des SCB à solliciter un crédit bancaire, ou, quand ils ont déjà contracté le leasing, les conduit à formuler des demandes de remboursement pour basculer vers le crédit bancaire.

Le Président de la Section, M. Adil Rzal, a saisi, vendredi 5 avril 2024 par mail, le Directeur de l'Investissement sur cette absence du crédit-bail dans la plateforme électronique de dépôt des projets et l'a sollicité pour diffuser cette éligibilité auprès de l'AMDIE et des CRI.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions catégorielles - Crédit-bail

TSC (Taxe de Services Communaux)

MODE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT

Le mode de gestion et de recouvrement de la TSC est une préoccupation ancienne des SCB, née quasiment au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi n°47-06 du 30 novembre 2007 relative à la fiscalité des collectivités locales.

Cette question a donné lieu à un document mis à jour en septembre 2022 et publié dans les « Cahiers de l'APSF », sous le titre « Problématique de la TSC ».

Voir <https://apsf.pro/wp-content/uploads/2022/10/Les-cahiers-de-l-APSF-PROPOSITION-DAMELIORATION-DU-MODE-DE-RECOUVREMENT-DE-LA-TSC-sept-2022-BIS.pdf>

En fait, pour les sociétés de leasing, le mode de gestion et de recouvrement de cette taxe pose des difficultés sachant que :

- la TSC est établie annuellement au lieu d'exploitation des biens imposables ;
- leur clientèle exerce son activité dans toutes les régions du Royaume.

Cette situation oblige lesdites sociétés à consentir des efforts de gestion et de traitement des opérations, aussi lourds qu'onéreux, en vue, évidemment, de s'acquitter de la taxe en divers lieux, mais surtout de s'assurer de ce dont elles sont effectivement redevables.

De même, dans la mesure où le paiement de la taxe s'effectue sur la base d'un rôle, les sociétés de crédit-bail courent le risque de ne pas recevoir ce document à temps ou de le voir établi au nom du client.

Cette situation engendre un défaut de paiement de la taxe en temps voulu et, partant, expose les sociétés de crédit-bail à des pénalités et des majorations et, dans certains cas, aux dispositions relatives au recouvrement des créances publiques - ATD (Avis à Tiers Détenteur - loi n° 15-97 formant code de recouvrement des créances publiques).

Lors des différentes réunions de la Section en 2023 et lors du Conseil de l'APSF du mercredi 20 décembre 2023, les responsables des SCB ont à chaque fois exprimé le souhait d'améliorer les modalités de recouvrement de la TSC sur les biens financés par leasing, l'idée étant de s'inspirer des procédures applicables en matière de TVA basées sur la déclaration, le versement de la taxe et le contrôle a posteriori.

Ce chantier a une nouvelle fois été évoqué lors de la réunion du Conseil de l'APSF du mercredi 20 décembre 2023 puis est resté en stand by jusqu'à ce qu'une société fasse état de « blocages sur le terrain ».

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions catégorielles - Crédit-bail

BLOCAGES SUR LE TERRAIN

Depuis le 1er octobre 2022, les Trésoreries Préfectorales et Provinciales relevant de la TGR ont pris en charge la gestion de la taxe d'habitation et de la TSC (assiette, déclarations, réclamations, requêtes, ...). La TGR assure en effet l'émission des rôles de la taxe d'habitation et de la TSC, en application des dispositions de l'article 6 de la loi n°07-20 modifiant et complétant la loi n°47-06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales.

Rencontre interne, mercredi 3 avril 2024

Depuis la prise en charge de la gestion de la TSC par la TGR, les SCB font face à des blocages de traitement de cette taxe par les trésoreries préfectorales.

Leurs DAF et autres responsables chargés de la TSC ont fait le point, mercredi 3 avril 2024, de la situation sur le terrain, constatant nombre de blocages :

- lors de la demande de quitus à la levée d'option. Les perceptions interceptent la demande du notaire établie sur la plateforme Tawtik, en vue de l'accomplissement des démarches de transfert de propriété et d'obtention du quitus. Ces perceptions notifient automatiquement des ATD sur tout le passif enregistré par la SCB, concernant des articles autres que celui relatif au bien objet de la levée d'option ;
- liés au délai de traitement des demandes de dégrèvement suite à des impositions indues, ce qui allonge le temps d'obtention du quitus ;
- résultant de l'émission de divers articles par ville, et non d'un article global par ville, comme le cas de la ville de Casablanca ;
- consécutifs à la non centralisation des déclarations de la TSC : obligation est faite aux SCB de dépôt des déclarations dans toutes les trésoreries préfectorales où se situe le lieu d'exploitation du bien.

Pour lever ces blocages ou du moins les dépasser, l'APSF a demandé par la voix de son vice-Président, M. Réda Daïfi, ; audience au Trésorier Général du Royaume, audience qui lui a été accordée le vendredi 5 avril 2024 à Rabat.

Rencontre avec le Trésorier Général du Royaume, vendredi 5 avril 2024

La rencontre du vendredi 5 avril 2024 avec la TGR s'est tenue en présence du Directeur des Finances Publiques et du Trésorier Régional de Casablanca.

Lors de ce rendez-vous, il a été décidé que la Direction des Finances Publiques envoie aux SCB dans un premier temps le passif fiscal enregistré dans toutes les villes du Royaume pour traiter les réclamations des sociétés membres.

A cette fin, un reporting des réclamations devait être adressé par les sociétés de leasing à la Direction des Finances Publiques qui devait accélérer leur traitement. De même, un répertoire des trésoreries préfectorales devait être communiqué aux SCB pour faciliter l'échange d'informations.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF *Questions catégorielles - Factoring*

L'APSF plaide naturellement en faveur du développement du factoring et rappelle à chaque occasion les conditions objectives pour promouvoir ce métier et apprécier dans sa globalité sa contribution au financement du cycle d'exploitation des entreprises.

Cela a été le cas par la voix du Président de l'APSF, invité, jeudi 25 avril 2024, à la cérémonie de lancement de « CAM Factoring » à Meknès, lors de 16ème édition du SIAM (Salon International de l'Agriculture au Maroc), tenu à Meknès, du 22 au 28 avril.

Cela a également été le cas par les opérateurs spécialisés eux-mêmes et par la délégation de l'APS à l'occasion des différentes rencontres de travail avec BKAM.

Intervention du Président au SIAM 2024

Intervenant au SIAM, à l'invitation de « CAM Factoring », le Président de l'APSF a indiqué que « tout à fait dernièrement », en octobre 2023, la FCI (l'Association Mondiale du Factoring) a tenu sa 55ème Assemblée Générale à Marrakech, ce qui dénote tout l'intérêt porté au développement du factoring en Afrique en général et au Maroc en particulier...Le Maroc se classe au second rang des opérateurs du Continent derrière l'Afrique du Sud en termes de flux...

[Voir « Action professionnelle de l'APSF / Chantiers internationaux » - « 55e assemblée annuelle de FCI »](#)

Le Président a également rappelé l'organisation par l'APSF, en avril 2010, d'Assises nationales du factoring, soulignant que les questions débattues lors de ces Assises sont toujours d'actualité. Il a cité à cet égard :

- l'utilité du factoring pour les entreprises marocaines, grandes et petites, qui y recourent en tant que mode de financement alternatif de leur cycle d'exploitation ...
 - l'exercice de ce métier en tant que « spécialiste » ou son intégration dans l'activité « universelle » d'un groupe déjà constitué en créant un Département plus ou moins libre de ses mouvements ... ? La question, certainement vraie pour toutes les activités, n'a pas de réponse binaire ... ;
 - les données chiffrées du marché : les chiffres en détail de l'APSF sont publiés ... mais pas ceux des départements bancaires ...
- [Voir « Statistiques d'activité : évaluation pertinente du marché ».](#)

Pour le Président, il y a, certes, çà et là des échanges entre les deux catégories d'opérateurs, mais on ne dispose pas d'une agrégation de la data, ce qui

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF *Questions catégorielles - Factoring*

constitue à ne pas douter un handicap pour un pilotage éclairé ...

Comme tout métier spécialisé le factoring a ses spécificités, en matière fiscale et juridique notamment, et rencontre parfois des difficultés à les faire valoir...

Et le Président de réitérer la disponibilité de l'APSF pour réfléchir à la manière idoine de développer ce mode d'accompagnement judicieux des entreprises ...

Rencontres avec BKAM

Chaque fois que nécessaire ou que possible, la délégation de l'APSF saisit BKAM sur des questions anciennes, comme le partage des données statistiques entre tous les opérateurs de factoring ou des questions « nouvelles », comme les difficultés juridiques apparues après le lancement du RNESM pour « défaut d'enregistrement des opérations d'affacturage ».

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ : ÉVALUATION PERTINENTE DU MARCHÉ

En matière de statistiques d'activité factoring, les seules données partagées et rendues publiques émanent des sociétés spécialisées membres de l'APSF. L'autre volet de l'activité qui est assuré par les départements bancaires pratiquant ce métier, reste inconnu.

Cette absence ne permet pas aux opérateurs, tous les opérateurs (sociétés de financement spécialisées et banques), d'évaluer comme il se doit le marché et de disposer d'une information exhaustive nécessaire à une évaluation pertinente du marché et au pilotage de leur établissement.

En 2023 et en 2024, l'APSF a émis, de nouveau, le souhait d'élargir l'observation du marché à l'ensemble des opérateurs :

- auprès de la DSB, le vendredi 17 mars 2023 (voir « [Questions communes](#) » / [Relations avec la DSB - Rencontre du vendredi 17 mars 2023](#)) et dans le plan d'action proposé à cette direction le 6 septembre 2023 (voir « [Questions communes](#) » / [Plan d'action 2023-2024 proposé à la DSB](#)) . La DSB a alors indiqué que cette question sera soumise au GPBM et examinée avec lui ;
- auprès de la DSGD, le jeudi 15 février 2024 (voir « [Questions communes](#) » / [Stratégie data et statistiques de BKAM](#)). BKAM s'est montrée ouverte pour étudier toute demande de production de statistiques sur la base des données qu'elle collecte.

Action professionnelle de l'APSF *Questions catégorielles - Factoring*

DIFFICULTÉS JUDICIAIRES LIÉES À L'ENREGISTREMENT DES OPÉRATIONS D'AFFACTURAGE

L'interprétation de la loi relative aux sûretés mobilières (17 avril 2019) et de son décret d'application (19 octobre 2019) concernant les inscriptions sur le RNESM, pose des difficultés pour les sociétés de factoring.

Un jugement a été prononcé à l'encontre d'une société de factoring pour défaut d'enregistrement sur ce registre de factures courantes. Or selon le décret, sont concernées par l'inscription sur ledit registre les opérations relatives à l'affacturage présentées à titre de garantie.

Lors de leur réunion du vendredi 17 mars 2023, la DSB a demandé à l'APSF de lui adresser une note circonstanciée présentant la problématique, avec copie d'un jugement rendu en défaveur d'une société membre pour défaut d'inscription audit Registre. Note et copie que l'APSF lui a transmises.

CLIENTS SOUS PROCÉDURE DE SAUVEGARDE JUDICIAIRE

Lors de la réunion du Conseil de l'APSF du mercredi 20 décembre 2023, les représentants des sociétés de factoring ont fait part d'obstacles judiciaires liés à la situation de clients en difficulté, placés par le juge sous la procédure de sauvegarde.

Il se trouve que les clients détenteurs d'un marché public peuvent bénéficier auprès d'une société de factoring d'avances sur marchés nantis, sur la base de droits constatés.

Dans le cadre du traitement de ses difficultés, quand un client en question est placé sous la procédure de la sauvegarde, le juge commissaire estime que le produit du marché revient intégralement à ce client et que la société de factoring doit rester un créancier comme un autre, et à lui restituer le montant des créances recouvrées. Ce qui équivaut à un deuxième financement, après l'avance qui lui a été consentie initialement !

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF Questions catégorielles - Crédit à la consommation

Fonctionnaires actifs et retraités

ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS SINISTRÉES PAR LE SÉISME

Le Maroc a été frappé dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023 par un séisme sans précédent. La région d'Al Haouz, épiceintre de ce séisme, a subi d'importants dégâts.

Après le soutien matériel de l'APSF aux associations actives sur le terrain, les SCC ont exprimé leur solidarité avec les populations touchées par le séisme et ont décidé d'accompagner les fonctionnaires exerçant dans les zones directement touchées par le séisme. Réunis à cet effet le mardi 19 septembre 2023, les responsables des sociétés de crédit à la consommation, sont convenus de proposer à la TGR-DDP et à la CMR les mesures suivantes :

- report des échéances de crédit ;
- durée de report : 3 mois, sans frais ;
- échéances de crédit concernées : octobre, novembre et décembre 2023 ;
- reprise des prélèvements : janvier 2024.

Voir « Contexte général » - « Séisme au Maroc ».

A son initiative, l'APSF a tenu, lundi 25 septembre 2023, deux réunions, l'une avec la TGR-DDP et l'autre avec la CMR.

Les mesures proposées par l'APSF ayant reçu d'emblée, sur le principe, l'accord des partenaires en question, les échanges ont porté sur :

- les populations éligibles, selon les régions les plus impactées (Al Haouz, Taroudant, Chichaoua, Azilal, Ouarzazate) ;
- le mode opératoire (report d'échéances dans le cas de la TGR, crédit de substitution dans le cas de la CMR, liste des clients exerçant dans les zones suscitées, avec identifiants et autres informations sur le crédit) ;
- la date de début d'application des mesures, soit les échéances à compter de celle du mois :
 - d'octobre 2023, dans le cas des fonctionnaires actifs, mandatés par la TGR,
 - de novembre 2023, dans le cas des fonctionnaires retraités, pensionnés CMR.

NB : Selon les estimations initiales fournies séance tenante par la TGR à l'APSF pour les principales régions sinistrées (Al Haouz, Taroudant, Chichaoua, Azilal,

Action professionnelle de l'APSF

Questions catégorielles - Crédit à la consommation

Ouarzazate), quelque 4 400 fonctionnaires actifs (7 000 dossiers) étaient touchés par le séisme et sont, pour la plupart, instituteurs, infirmiers ou agents des forces auxiliaires.

PROTOCOLES D'ACCORD AVEC LA TGR-DDP ET LA CMR

Les protocoles d'accord avec la TGR relatif au précompte sur traitement des fonctionnaires actifs et celui avec la CMR relatif au précompte sur pension des fonctionnaires retraités, se déroulent à la satisfaction des parties, et n'ont appelé de remarques ni d'une part, ni de l'autre.

Il en est de même du protocole portant sur la continuité des précomptes de la TGR à la CMR.

REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES RENDUS PAR LA TGR

En application de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 143-24 du 17 janvier 2024²³, la TGR a procédé à une revalorisation des tarifs des services rendus à compter du 1er avril 2024.

La nouvelle tarification appliquée aux sociétés de financement a été arrêtée comme suit :

- consultation-réservation des quotités cessibles : 30 dirhams ;
- prise en charge des cessions de créances : 80 dirhams ;
- retenue à la source par précompte et par mois : 9 dirhams.

La TGR-DDP en a informé l'APSF par courrier du 20 mars 2024 en vue d'en faire part aux membres, ce qui leur a été transmis illico.

PROJET DE CONVENTION AVEC LE RCAR

Certaines sociétés de crédit à la consommation accordent des prêts aux pensionnés du RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite) en vertu de conventions bilatérales.

L'APSF avait proposé, en mai 2016 au RCAR d'établir une convention réglementant les crédits accordés par les sociétés de crédit à la consommation aux pensionnés de ce Régime.

Cette convention, à l'instar de celles en vigueur avec la DDP pour les fonctionnaires actifs et avec la CMR pour les fonctionnaires à la retraite, vise à ouvrir plus de champs aux pensionnés du RCAR, plus de qualité de service et plus de protection.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF

Questions catégorielles - Crédit à la consommation

A l'occasion des multiples échanges, par e-mails, par téléphone et lors de rencontres en 2018 et 2019 au siège du RCAR avec différents responsables du Pôle en charge de cette question, le RCAR a accueilli favorablement la proposition de l'APSF.

Relancé par la délégation de l'APSF en janvier 2021, le RCAR a promis de revenir dès que possible vers elle pour mener à terme ce chantier.

L'APSF a rouvert la question avec le RCAR en octobre 2023, ce qui a abouti, en janvier 2024, à la rédaction d'un projet de convention de précompte ouvert à toute société intéressée.

Ce projet de convention a été validé. Le RCAR doit arrêter le modus operandi pour la signature de ce texte par les sociétés membres.

Protection du consommateur

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CADRE DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

Considérant que le surendettement est amené à s'aggraver dans un contexte marqué depuis quelques années par une succession de crises, BKAM a estimé opportun d'ouvrir la réflexion avec les parties prenantes publiques et privées en vue de la mise en place d'un cadre de traitement du surendettement.

A l'effet de se pencher sur la question, elle a constitué une commission regroupant le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce, le Ministère de la Justice, le GPBM et l'APSF.

La première réunion de cette commission, destinée à examiner la meilleure démarche à suivre en vue d'appréhender le surendettement, s'est tenue le mardi 2 avril 2024 au siège de la DSB à CFC (Casa Finance City).

L'APSF a été représentée par une quinzaine de responsables de sociétés membres, représentant le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

Une commission restreinte composée de représentants de banques et de 3 sociétés de crédit à la consommation, a été désignée séance tenante. Elle a pour mission de :

- proposer une définition du surendettement ;
- mesurer le phénomène en exploitant la data existante et/ou en collectant des données sur des indicateurs jugés nécessaires ;

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF

Questions catégorielles - Crédit à la consommation

- sérier les catalyseurs et déterminer les sources du phénomène : pratiques des intermédiaires, mode de consommation, autres ? ;
- proposer des mesures pour prévenir et accompagner et le surendettement ;
- proposer le cadre jugé le plus adéquat pour encadrer et statuer sur le mode de gouvernance futur du phénomène : cadre légal, réglementaire ... ; gestion administrative ou gestion judiciaire des cas de surendettement.

Cette commission a tenu sa première réunion le mardi 23 avril 2024 en visioconférence. Elle a mis en avant la nécessité :

- de disposer de données permettant de s'enquérir de la situation du surendettement, qui permettront de mieux cerner la situation au Maroc ;
- de proposer une définition du surendettement adaptée au contexte marocain ;
- d'identifier, le cas échéant, une catégorie de clientèle pouvant être qualifiée de fragile ou vulnérable ;
- d'examiner comment mesurer l'endettement hors engagement financier : situation de surendettement consécutif à des charges importantes : droits de scolarité, ... ;
- de mener la réflexion sur la quotité d'endettement et le reste-à-vivre ;
- d'examiner l'opportunité de mettre en place une charte du crédit à la consommation responsable, bannissant les pratiques commerciales agressives, favorisant la transparence, le conseil, l'accompagnement, les campagnes de sensibilisation.

La commission a réparti le chantier en trois volets, constituant pour chacun de ces volets, des sous-groupes de travail composés de représentants du ministère concerné, de banques et de sociétés de financement :

- **volet « Data »** : indicateurs pertinents à mettre en place pour mesurer l'endettement des ménages ;
- **volet « Prévention »** : actions pour renforcer le cadre légal ou réglementaire ou autre, en la matière ;
- **volet curatif** : mesures (administratives ou judiciaires) à prévoir pour traiter les cas de surendettement.

Ces sous-groupes de travail ont entamé leurs échanges au cours de la deuxième semaine du mois de mai 2024.

Pour éclairer au besoin leurs travaux, la délégation de l'APSF a adressé aux participants à ces groupes de travail, un « Cahier de l'APSF » consacré au surendettement, ainsi que le code déontologique du crédit à la consommation de 1998 et le code des métiers de financement de 2011.

Elle leur adressera aussi un recueil de l'état de l'art en la matière à travers un benchmark aussi exhaustif que possible.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF *Questions catégorielles - Crédit à la consommation*

MISE EN ŒUVRE DU CODE ÉTHIQUE DE RECOUVREMENT PRÉ-JUDICIAIRE DES CRÉANCES

En décembre 2022, les établissements de crédit ont adopté, sous l'égide de BKAM un « code éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients personnes physiques aux établissements de crédit ». Ce code établit les règles minimales à respecter par lesdits établissements et leurs mandataires en matière de recouvrement pré-judiciaire des créances et ce, en termes de transparence, de droit à l'information et de respect des données à caractère personnel.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ce code, BKAM a organisé, jeudi 19 décembre 2023, avec la SFI, un atelier sur l'état d'avancement des dispositions dudit code ainsi que la présentation par la SFI des meilleures pratiques internationales en la matière.

Les responsables des sociétés de crédit à la consommation et de crédit immobilier ont exposé, pour certains, les modalités pratiques de déploiement de ce code :

- actions de formation, avec mise en situation réelle des agents ;
- rotation des agents de recouvrement et des portefeuilles qui leur sont confiés ;
- pistes d'audit des prestataires et contrôles inopinés ;
- prévention des conflits d'intérêt ;
- interdiction de participer aux enchères pour les collaborateurs ;
- clause relative au code en question dans les contrats avec les prestataires, signature du code par les mandataires ...

CODE ÉTHIQUE EN MATIÈRE D'INTERMÉDIATION EN OPÉRATIONS DE CRÉDIT

En octobre 2019, à l'occasion de leur rencontre habituelle de rentrée, la DSB et l'APSF ont évoqué la question des pratiques des intermédiaires de crédit à la consommation sur le marché. Elles ont développé les échanges en février 2020, lors d'une réunion dédiée à cette question.

L'exercice a alors consisté à établir un premier diagnostic sur le rôle des intermédiaires dans le réseau de commercialisation et leur valeur ajoutée et à évaluer les écarts éventuels entre leur mission première de conseil au client pour le choix du crédit le mieux adapté à ses besoins, et les pratiques observées sur le terrain : montages financiers qui servent leur intérêt plutôt que celui de la clientèle.

Action professionnelle de l'APSF

Questions catégorielles

Les intermédiaires exerçant en fait dans un cadre libre, s'est alors posée la question d'encadrer leur activité, comme cela est le cas sous d'autres cieux. La DSB et l'APSF étaient alors convenues de travailler, de concert, sur une actualisation du code d'éthique des métiers de financement, arrêtant les droits et obligations des intermédiaires auxquels recourent les sociétés de crédit à la consommation.

Ce chantier a été rouvert en 2022, donnant lieu, sur la base du diagnostic alors posé de concert, à la rédaction, par BKAM, d'un projet de code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit. Ce texte a été validé fin octobre 2022, par l'APSF après consultation et retour des membres, ce qui a donné lieu à un projet définitif.

La DSB et l'APSF ont adopté ce projet définitif de code éthique, lors de leur réunion du vendredi 17 mars 2023.

Selon les termes mêmes de la DSB lors cette réunion, *« ce texte est un début. Sa mise en œuvre obéira à une démarche progressive. Il n'est pas figé et pourra être révisé. »*

« En cas de non conformité ou de réticence d'une partie à en appliquer les dispositions, des textes plus contraignants pourront être adoptés. Les intermédiaires doivent savoir que ce code est édité sous l'égide de BKAM (...) ».

La DSB a appelé les SCC à *« être solidaires et unies »*, estimant que *« les intermédiaires finiront par se soumettre au code. »*

En septembre 2023, la DSB a informé que le Code donnera lieu à une signature officielle présidée par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib en personne.

Le processus d'adoption formel et de diffusion du code suit son cours dans la concertation habituelle entre BKAM et l'APSF. Dans ce cadre, la DSB a partagé avec l'APSF, début janvier 2024, pour avis, un projet de communiqué de presse conjoint BAM-APSF. Projet qui a reçu l'accord de l'APSF.

En mai 2024, BKAM a adressé à l'APSF "pour avis", la version arabe du code, en lui demandant de valider cette version. Demande qui a été transmise aux membres.

[Retour au sommaire](#)

Action professionnelle de l'APSF *Questions catégorielles - Crédit à la consommation*

ENQUETE ANNUELLE 2022 SUR L'ENDETTEMENT DES MENAGES²⁴

BKAM a réalisé en 2023 sa 18ème enquête sur d'endettement des ménages, portant sur l'exercice 2022.

Selon cette enquête et à fin 2022, la dette bancaire des ménages²⁵ a totalisé 398,8 milliards de dirhams, en progression de 3,4% (+4,8% en 2021 par rapport à 2020).

Cet encours se répartit à raison de :

- 257,4 milliards de dirhams au titre du crédit à l'habitat (+3,2%) ;
- 141,4 milliards de dirhams au titre du crédit à la consommation (+3,7%).

La dette bancaire des ménages a représenté 35% des concours distribués par les établissements de crédit. Les banques détiennent près de 83% de cette dette contre 17% pour les sociétés de financement (+ 1 point par rapport à 2021).

Rapporté au PIB, l'encours de l'endettement des ménages a représenté 30%, comme en 2021.

Voir détails des résultats de l'enquête : « Annexes » - « Enquête annuelle 2022 sur l'endettement des ménages »

[Retour au sommaire](#)

Vie de l'APSF *Chantiers internes*

Nouvelles adhésions

L'APSF a accueilli en son sein, au mois d'avril 2024, la société « Scania Finance Maroc » agréée en qualité de société de crédit-bail.

Cette adhésion porte le nombre des sociétés de leasing à 9.

L'APSF a également accueilli, au mois de mai 2024, la société «CAM Factoring», filiale du Groupe Crédit Agricole du Maroc, agréée en qualité de société de factoring. M. Abdallah Benhamida était invité à la cérémonie de lancement de cette société qui a eu lieu, jeudi 25 avril 2024 en marge de la 16ème édition du SIAM (Salon International de l'Agriculture au Maroc), tenu à Meknès, du 22 au 28 avril.

Cette adhésion porte le nombre de sociétés de factoring spécialisées à 4.

Les adhésions de « Scania Finance Maroc » et de « CAM Factoring » portent le nombre total d'adhérents de l'APSF à 28.

Par ailleurs, la société FNAC spécialisée dans le crédit à la consommation a fait l'objet au mois de février 2024 d'un changement d'actionariat et d'une prise de contrôle par un opérateur de la grande distribution, et ce après approbation par BKAM de cette opération en janvier de cette même année.

Voir « Liste des sociétés membres de l'APSF ».

SAM (Système d'Aide au Management)

Dans le cadre du SAM et comme cela est le cas depuis plus de 20 ans, la Délégation de l'APSF a communiqué aux dirigeants des sociétés membres, des études susceptibles de nourrir leur réflexion de manager et de les éclairer dans le pilotage de leur établissement. Puisées aux meilleures sources ou réalisées en interne, ces études portent sur des questions d'intérêt national et sur l'environnement des métiers de financement et les performances financières des sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail.

QUESTIONS D'INTÉRÊT NATIONAL ET ENVIRONNEMENT DES MÉTIERS DE FINANCEMENT

La délégation de l'APSF a ainsi adressé aux membres, en 2023 et au cours du premier semestre 2024, les documents et/ou études suivants :

- La Femme marocaine en chiffres 2023 - HCP ;
- Le Maroc en chiffres 2023 - HCP ;
- Note de conjoncture de la DEPF - N° 325 - Mars 2024 ;

Vie de l'APSF Chantiers internes

- Rapport annuel sur la supervision bancaire - Exercice 2022 - Bank Al-Maghrib;
- Dispositions fiscales de la loi de finances 2024 - SFM Conseil ;
- Le Maroc face à la contrainte hydrique : enjeux socio-économiques et orientations stratégiques - Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Rapport de suivi de la situation économique au Maroc - Banque Mondiale ;
- Budget économique exploratoire 2024 - HCP ;
- Note sur les dépenses de consommation des ménages lors de la fête d'Aïd Al Adha - HCP ;
- Revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière Mai 2023 - Bank Al-Maghrib ;
- Note de conjoncture - Mars 2023 - Publication de la DEPF ;
- Repères statistiques - Avril 2023 - HCP ;
- Enquêtes trimestrielles de conjoncture - Mars 2023 - HCP ;
- Caisse Marocaine des Retraites - Rapport d'activité 2021 ;
- METLE (Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau) en chiffres 2018 ;
- Pour un usage sécurisé des services bancaires en ligne - Bank Al-Maghrib.

ITAP : INDICATEURS DE TAILLE, D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCES

Depuis plus de 20 ans, l'APSF réalise et diffuse auprès des membres des études, semestrielle et annuelle, portant sur les ITAP (Indicateurs de Taille, d'Activité et de Performances) des sociétés de crédit à la consommation, d'une part, et de crédit-bail, d'autre part. Cette étude est élaborée sur la base des états des publications légales de ces sociétés.

Les études portant sur 2023 ont été communiquées dans les jours immédiats qui ont suivi la publication financière des membres.

Pour le crédit-bail, les données 2023 intègrent pour la première fois celle de la société Sofac, également membre de la Section Crédit-bail depuis novembre 2022.

[Retour au sommaire](#)

Vie de l'APSF Chantiers internes

Eclairages aux opérateurs étrangers

L'APSF est sollicitée régulièrement par des organismes internationaux ou des opérateurs souhaitant être éclairés sur l'environnement des métiers de financement et des conditions d'exercice des sociétés de financement.

La délégation de l'APSF a ainsi reçu, mercredi 15 novembre 2023, les représentants d'une Fintech chinoise en quête d'informations sur le secteur du crédit à la consommation, dans la perspective de lancer des crédits de faibles montants destinés à la clientèle présentant un profil de risque des plus élevés.

Partage de l'information entre membres

FRAUDE AUX DOSSIERS DE CRÉDIT

En application de la directive n°1/G/11 de BKAM et des recommandations du Conseil de l'APSF, la délégation de l'APSF recense depuis 2019 les cas de fraude auprès des SCC en vue de leur partage entre sociétés déclarantes.

Pour ces sociétés, l'exercice est parfaitement rompu. L'échange s'effectue de manière régulière sur les flux recensés lors de chaque trimestre, le dernier partage en date portant sur le 1er trimestre 2024.

Pour les SCB, l'exercice est plus « timide », malgré le constat à chaque fois répété par les membres, d'une recrudescence de la fraude, surtout des fournisseurs.

Dans tous les cas, ce partage est jugé très utile.

Lors de la réunion du Conseil de l'APSF du mercredi 20 décembre 2023, le souhait a été émis :

- de passer à une étape « supérieure », en favorisant, entre SCC, la célérité, voire l'instantanéité, dans la diffusion de l'information ;
- d'échanger, pourquoi pas, entre SCC et SCB, encore que pour ces dernières la fraude est le fait, « actuellement », surtout des fournisseurs.

D'où l'idée de passer à une déclaration et une consultation en ligne et en temps réel à la fois pour les sociétés de crédit à la consommation et pour les sociétés crédit-bail. Cette déclaration-consultation pourrait être étendue à d'autres sociétés membres qui en exprimeraient le besoin.

Suite à cette réunion du Conseil, la délégation de l'APSF a lancé les travaux relatifs à un dispositif en ligne de partage de la fraude, dont elle a confié la réalisation à son conseil digital.

Vie de l'APSF Chantiers internes

STATISTIQUES D'ACTIVITE

Pour le crédit-bail, le crédit à la consommation et le factoring, les membres de l'APSF procèdent, trimestriellement, au partage de leurs données d'activité. Les déclarations par métier, ainsi que leur restitution, par société ou globalement, s'effectuent en ligne.

Au niveau des données partagées, le souhait est d'enrichir les données crédit-bail par une rubrique relative aux impayés et les données de crédit à la consommation par des données relatives aux segments de clientèle et au mode de distribution : réseau propre, intermédiaires, canal digital ...

Le système actuel de déclaration consultation en ligne fait l'objet d'une amélioration de son mode d'administration, l'accent devant être mis sur l'interactivité lors de la déclaration et plus de convivialité dans la consultation, avec la possibilité, notamment de charger l'ensemble des données d'une période, en un seul temps. Les travaux à cet égard ont été confiés à son conseil digital.

Publications et communication

RAPPORT ANNUEL - ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2023

L'APSF publie tous les ans le rapport d'activité annuel de son Conseil, après sa présentation et son adoption en AG par les membres. Le rapport annuel se rapportant à l'exercice 2022 a été présenté à l'Assemblée Générale de l'APSF, tenue le vendredi 23 juin 2023.

Comme il est de tradition, outre l'exercice en question, le Rapport s'arrête sur les développement des questions professionnelles et l'activité de l'APSF au cours des premiers mois, en l'occurrence ceux de l'année 2023.

Ce document est disponible à partir du lien : <https://apsf.pro/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-APSF-AG-DU-23-JUIN-2023.pdf>

LES CAHIERS DE L'APSF

La Délégation de l'APSF édite depuis le mois de février 2022 « Les Cahiers de l'APSF ». L'objectif de ces Cahiers est multiple :

- constituer des archives pour l'APSF. Pour tout chantier, le document en restitue l'historique, décrit en quoi il consiste, comment il a été traité et ce qu'il reste à traiter ... ;

Vie de l'APSF *Chantiers internes*

- permettre à tous les collègues des sociétés de financement, qui contribuent ou participent déjà aux travaux de l'APSF ou qui sont appelés à le faire, de « prendre le train en marche » en connaissance de cause plutôt que de poser des questions ou d'émettre des opinions qui ont déjà été traitées ;
- permettre à chaque société de financement membre de l'APSF d'avoir des cahiers par chantier qu'elle donnera aux nouvelles recrues pour les mettre dans le bain ;
- partager l'expérience avec les associations sœurs ou toute autre société qui s'interrogent ;
- documenter les étudiants et autres observateurs sur les métiers des sociétés de financement au Maroc ;
- contribuer à l'éducation financière de la population.

Ces Cahiers portent sur plusieurs thèmes :

- Problématique des taux d'intérêt du crédit conso - Novembre 2022 ;
- L'APSF, 20 ans de progrès : 1994-2014 (Décembre 2014) ;
- Problématique du surendettement - Octobre 2022 ;
- Etat des lieux des métiers de financement en 2013 ;
- Proposition d'amélioration du mode de recouvrement de la TSC - Septembre 2022 ;
- Prime de renouvellement du parc des véhicules de transport routier - Juin 2022 ;
- Crédits aux fonctionnaires - Juin 2022 ;
- Immatriculation des véhicules acquis à crédit et en leasing - Mai 2022 ;
- Compatibilité du crédit-bail chez l'établissement de crédit-bail - Mai 2022 ;
- Partenariat avec la CMR - Mai 2022 ;
- Protection du consommateur (Situation à fin 2006) ;
- Conditions d'exercice des sociétés de financement.

Ces cahiers sont partagés directement avec les sociétés membres (DG et responsables intéressés par tel ou tel chantier) et les partenaires externes de l'APSF.

En vue de bénéficier au plus grand nombre, ils sont disponibles sur le site de l'APSF à partir du lien <https://apsf.pro/les-cahiers-de-lapsf/>.

Vie de l'APSF Chantiers internes

PUBLICATIONS EXTERNES

Dans la tradition, l'APSF a contribué en 2023 à l'édition du « World Leasing Year Book » édité fin 2023. Elle a composé un article sur le leasing au Maroc en 2022 qui figure en bonne place dans cette édition, avec pas moins de six pages qui lui ont été consacrées.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'APSF est restée à l'écoute des journalistes la sollicitant pour des informations ou des échanges relatifs aux métiers de financement. Dans le cas de la presse écrite, elle s'est employée à leur répondre en fonction des impératifs de bouclage propres à chaque support.

Une mention particulière revient, au cours de l'exercice 2023, aux sollicitations de la presse à l'occasion de l'organisation, jeudi 29 novembre 2023, des cinquièmes Assises Nationales de l'APSF, consacrées à la digitalisation.

Le Président et le Délégué Général de l'APSF se sont volontiers prêtés au jeu des questions-réponses, lors de la matinée de ce jeudi 29 novembre.

Ces Assises ont naturellement fait l'objet d'une large couverture médiatique, tous types de médias confondus : télévision, radio, presse écrite, sites web.

Voir - Cinquièmes Assises Nationales de l'APSF : « Les sociétés de financement à l'ère du digital : Enjeux et perspectives ».

Par ailleurs, l'hebdomadaire « **Finance News Hebdo** » a publié dans son édition du 29 février 2024, un **Spécial « Banques et Financement »**. Dans ce supplément, un article est consacré à l'APSF sous le titre « **L'APSF sur plusieurs fronts** ». Il présente l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement en 2022 et son action professionnelle, orientée vers la « résolution des défis structurels et opérationnels auxquels sont confrontés les métiers de financement ».

Pour lire cet article : <https://fnh.ma/editionsnumerique/fnh-1142>

Concernant le secteur du crédit à la consommation, le Quotidien « **L'Economiste** » du mercredi 21 février 2024 a consacré son supplément « **Les Documents de L'Economiste** » au crédit à la consommation sous le titre « **Crédit à la consommation - Moteur de croissance** ».

Vie de l'APSF *Chantiers internes*

En préparation de ce dossier, l'Economiste s'est entretenu avec la Délégation de l'APSF et a obtenu auprès de cette dernière des documents portant sur la cartographie du secteur, l'endettement des ménages et l'évolution de l'activité en 2023.

Au sommaire de ce supplément, figurent les articles suivants :

- Un moteur pour l'économie depuis près d'un siècle ;
- Crédits bancaires : les encours en hausse ;
- La digitalisation au cœur de l'évolution du secteur ;
- Etapes de demande de crédit : des formalités souples et rapides ;
- Contentieux bancaire : Quelles voies de recours ?

Un des encadrés accompagnant ces articles est consacré aux « **Chantiers importants** » de l'APSF.

Pour lire ce Supplément :

https://cour.leconomiste.com/sites/default/files/eco7/public/flipping_book/credit_a_la_consommation_moteur_de_croissance/index.html

De même, le magazine « **La Vie éco** » a publié un dossier « Crédit à la consommation » sous le titre « **Le crédit à la consommation renoue avec la croissance** » dans son édition du 29 mars 2024. Pour nourrir ce dossier, l'APSF a livré, sitôt la demande effectuée, l'ensemble des informations demandées par son auteure.

Par ailleurs et comme tous les ans depuis plusieurs années, la délégation de l'APSF a fourni au magazine « **Success Publications** » les indicateurs des sociétés de crédit-bail et des sociétés crédit à la consommation demandés en vue de l'édition du **classement annuel « Les 500 » plus grandes entreprises marocaines**.

Relations extérieures

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

L'APSF a maintenu des relations de bonne intelligence avec des associations étrangères ou nationales poursuivant les mêmes objectifs.

Au niveau international, les échanges se sont poursuivis avec l'UBM (Union des Banques Maghrébines) et avec **Eurofinas** (Fédération Européenne des Institutions des Etablissements de Crédit à la Consommation) et **Leaseurope**

Vie de l'APSF Chantiers internes

(Fédération Européenne des Associations de Crédit-bail), avec lesquelles l'APSF échange régulièrement ses statistiques d'activité, qui ont tenu leur congrès annuel conjoint 2023 à Vienne (Autriche) les 5 et 6 octobre.

Voir Actes de ces Assises: https://apsf.pro/wp-content/uploads/2024/02/LEAS_EUROFI-VIENNE-23.pdf

Le congrès 2024 de ces deux associations doit se tenir les 3 et 4 octobre à Alicante (Espagne).

Lors de ce congrès 2024, Leaseurope organise une session au sujet de « Global Leasing », réunissant des dirigeants du monde entier échanger autour des questions d'intérêt pour l'ensemble du secteur de leasing. Des représentants d'Europe, des Etats-Unis, de Chine et d'Afrique du Sud devaient y participer.

Le Maroc étant l'un des marchés de leasing les plus importants du continent (selon les propres termes de Leaseurope) et « afin de représenter l'Afrique », Leaseurope a invité l'APSF à lui désigner un représentant en vue d'animer cette session « Global Leasing ». Le Conseil de l'APSF réuni le vendredi 14 juin 2024 devait procéder à cette désignation.

Au niveau national, les relations avec la **CGEM** ont été marquées, sur le plan institutionnel, par la participation de l'APSF, mardi 16 mai, à son Assemblée Générale Ordinaire 2023, qui a notamment réélu, pour le mandat 2023-2026, M. Chakib Alj Président et M. Mehdi Tazi Vice-Président Général.

Les échanges avec la **FSBF** (Fédération des Secteurs Bancaire et Financier), en 2023, ont porté sur « la finance verte » dans le cadre d'un séminaire organisé jeudi 26 janvier sur les « *Offres, enjeux et perspectives en la matière au Maroc* ». En outre, l'APSF a partagé avec la CGEM (Présidence, Commission Fiscalité et Douane, FSBF) sa démarche auprès des élus de la Chambre des Conseillers pour exclure les cessions effectuées par les établissements de crédit et de location avec option d'achat de l'obligation de régularisation de la TVA, prévue par le projet de loi de finances 2024. Une note présentant le contexte de la proposition de l'amendement proposé et demandant son appui a été adressée aux responsables des structures de la CGEM sus-citées.

Voir « Action professionnelle de l'APSF / Questions Communes » - « Loi de finances 2024 »

Fin mars 2024, la CGEM, à travers la FSBF, a sollicité l'APSF pour lui faire part de ses propositions en préparation de la loi de finances 2025. A cet effet, la Délégation a demandé aux membres de lui communiquer leurs doléances à transmettre à ce partenaire.

Vie de l'APSF *Chantiers internes*

Avec le **GPBM**, outre les rencontres entre les Présidents des deux associations dans le cadre de la tenue d'événements d'intérêt commun et les échanges quasiment au quotidien entre les délégués des deux associations, les relations ont connu deux temps forts :

- la participation du Président de l'APSF au side-event organisé par le GPBM à Marrakech, le jeudi 12 octobre 2023, en marge des travaux des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI. Voir « [Action professionnelle / Chantiers internationaux](#) » - Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI / Side-event du GPBM ;
- l'intervention du Directeur du GPBM aux cinquièmes Assises Nationales de l'APSF du jeudi 29 novembre 2023, consacrées à la digitalisation. Voir « [Questions professionnelles / Evènement de l'APSF](#) » - Cinquièmes Assises Nationales de l'APSF : « [Les sociétés de financement à l'ère du digital : Enjeux et perspectives](#) ».

Loin des réunions officielles, et dans le cadre de relations de proximité portant sur des sujets d'ordre scientifique, l'APSF a reçu, mercredi 4 octobre 2023, l'APEP (Association Professionnelle des Etablissements de Paiement) en la personne de son Délégué Général, M. Mohamed Benkaddour, et mercredi 8 novembre 2023, le Médiateur par intérim du CMMB, en la personne de M. Abdelfattah Lazrak.

PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE INTERWORLD

L'APSF a conclu, au mois de septembre 2022 avec la société Interworld, société d'événementiel, une convention de partenariat en vertu de laquelle elle appuie, aux plans institutionnel et de la communication, les rencontres scientifiques organisées par cette société.

Plusieurs manifestations se sont ainsi tenues dans ce cadre, en 2023 et au cours des premiers mois de 2024 :

- mercredi 1er février 2023 : « Forum de la mobilité verte et de l'énergie » ;
- mercredi 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale de la femme : « Forum de l'Inclusion Financière » ;
- vendredi 23 juin 2023, « Digital Banking Forum », dédié à la digitalisation du secteur financier ;
- mardi 17 octobre 2023, « Digital Payment Africa Forum » (8ème édition) ;
- jeudi 25 janvier 2024, « Infra Finances Forum », forum des infrastructures des marchés financiers ;
- mercredi 6 mars 2024, « Forum International du Risk-Management » (8ème édition).

Vie de l'APSF Chantiers internes

Soulignons que l'APSF a délégué l'organisation, jeudi 29 novembre 2023, de ses cinquièmes Assises nationales consacrées à la digitalisation, à la société Interworld.

Engagement social

Dans le cadre de l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain), l'APSF soutient depuis plus de 15 ans, financièrement, des associations caritatives, qui luttent contre l'exclusion sous toutes ses formes: « Jadara Foundation » (Ex FME - Fondation Marocaine de l'Etudiant), « Banque Alimentaire » et « Rangs d'honneur ». Chaque fois que les circonstances l'exigent, l'APSF renforce son appui à ces associations. Cela a été le cas à la survenance du séisme d'Al Haouz. Expriment sa pleine solidarité avec les populations touchées par ce séisme, l'APSF a soutenu les efforts de la « Banque Alimentaire » et des « Rangs d'honneur » à travers une rallonge à ces deux associations, dans les jours immédiats qui ont suivi le séisme.

Voir aussi « Contexte général » - « Séisme au Maroc ».

Comme de coutume, l'APSF a donné la parole, lors de son Assemblée Générale du vendredi 23 juin 2023, aux responsables de ces Associations pour les informer des actions phares qu'elles ont pu réaliser, entre autres, grâce aux dons de l'APSF.

Par ailleurs, pour Jadara Foundation, le Président de l'APSF a participé le :

- dimanche 5 novembre 2023 à la journée de célébration de ses lauréats et de l'intégration de ses nouveaux boursiers, dont ceux issus de la région d'Al Haouz touchée par le séisme du 8 septembre ;
- jeudi 25 avril 2024 à la rencontre pour le lancement de « Orient Action », une initiative réunissant les conseillers d'orientation au Maroc, en vue de mieux accompagner les bacheliers dans leur parcours d'études supérieures et professionnelles.

Assemblée Générale de ce jour, vendredi 28 juin 2024

Outre les questions statutaires qu'elle est appelée à examiner, l'Assemblée Générale de ce jour vendredi 28 juin 2024 donnera la parole, comme c'est le cas depuis plusieurs années, aux représentants des associations caritatives partenaires de l'APSF.

Vie de l'APSF *Chantiers internes*

Cette même assemblée sera marquée par des temps forts supplémentaires, avec l'intervention de :

- « Creditinfo », autour du renforcement de la qualité de l'information échangée dans le cadre du Credit Bureau ;
- « Synthèse Conseil », conseil digital de l'APSF, autour, d'une part, de la mise en place projetée d'un dispositif en ligne de déclaration - consultation des fraudes et, d'autre part, de l'amélioration du mode de fonctionnement du système de télédéclaration statistique.

Voir « Partage de l'information entre membres ».

[Retour au sommaire](#)

Renouvellement statutaire des membres du Conseil

Réunion du Conseil de l'APSF à l'issue de l'AG du 23 juin 2023

Le Conseil de l'APSF s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du vendredi 23 juin 2023 en vue d'élire un Vice-Président, suite à la démission de M. Badr Alioua, *Wafasalaf*.

Les membres ont élu M. Driss Fedoul, *Wafasalaf*, à ce poste.

Suite à cette élection, le Bureau de l'APSF était ainsi composé :

avec l'intervention de :

- **Président :**
 - Abdallah Benhamida, *Dar Salaf*
- **Vice-Présidents et Présidents des Sections :**
 - Réda Daïfi, *Maghrebail*
 - Driss Fedoul, *Wafasalaf*
 - Aziz Cherkaoui, *Salafin*
 - Adil Rzal, *Maroc Leasing*
- **Trésorier :**
 - Abdesselam El Hada, *Axa Crédit*
- **Délégué Général :**
 - Mostafa Melsa

Renouvellement du Conseil

Depuis l'Assemblée Générale du 23 juin 2023, l'APSF a enregistré les **démissions** de :

- Mme Nadia El Younsi, *CDM Leasing et Factoring* ;
- Mme Khadija Asouab, *Wafabail* ;
- M. Adil Rzal, *Maroc Leasing* ;
- M. Réda Daïfi, *Maghrebail*.

En application des statuts actuels de l'APSF :

- le Conseil réuni le mercredi 20 décembre 2023 a coopté M. **Abdelhak El Marouani** successeur de Mme Nadia El Younsi à la tête de CDM Leasing et Factoring, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, à savoir jusqu'en juin 2024.

Ce même Conseil a rendu hommage à Mme **Nadia El Younsi** pour sa mobilisation jamais démentie au sein du Conseil de l'APSF et de la Section

Renouvellement statutaire des membres du Conseil

Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances et ce, au service du leasing et du factoring. Il a souhaité plein succès à Mme El Younsi dans la poursuite de sa carrière professionnelle.

- le Conseil réuni le vendredi 14 juin 2024 a coopté :
 - M. **Karim Idrissi Kaïtouni** successeur de Mme Khadija Asouab à la tête de Wafabail, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, à savoir jusqu'en juin 2026 ;
 - M. **Aziz Boutaleb** successeur de M. Adil Rzal à la tête de Maroc Leasing, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'en juin 2026 ;
 - Mme **Ilham Oughla**, successeure de M. Réda Daïfi à la tête de Maghrebail, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'en juin 2025.

Ce même Conseil a rendu **hommage** à Mme **Khadija Asouab**, à M. **Réda Daïfi** et à M. **Adil Rzal** pour leur implication au niveau des instances de l'APSF et leur disponibilité au service du leasing.

Il a souhaité plein succès à Mme Asouab et à M. Rzal dans la poursuite de leur carrière professionnelle et une paisible retraite à M. Daïfi.

Conformément aux Statuts actuels de l'APSF :

- la Section **Crédit-bail, Affacturage, et Mobilisation de Créances**, réunie le mercredi 22 mai 2024, a élu Mme **Houda El Kohen** et MM. **Mohammed Drissi Qeytoni** et **Abdelhak El Marouani** pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2027 ;
- la Section **Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier**, réunie le mercredi 22 mai 2024, a élu jeudi 23 mai 2024, a élu M. Aziz Cherkaoui pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Le Conseil demande à l'Assemblée Générale de ratifier ces élections.

Par ailleurs, le mandat de M. Mohamed Tehraoui nommé par le Conseil réuni le jeudi 17 décembre 2022 en tant que « membre émérite » pour une durée d'un an, est arrivé à échéance en décembre 2023. Sur proposition du Président, le Conseil réuni le mercredi 20 décembre 2023, a reconduit le mandat de M. Tehraoui pour une durée d'un an renouvelable.

Signalons que la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier s'est réunie mardi 11 juin 2024 en vue d'élire son Président.

[Retour au sommaire](#)

Projet de résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil et du rapport du Commissaire aux comptes et entendu leur lecture, approuve expressément lesdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil en fonction pendant l'exercice 2023 quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mandat pendant ledit exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil de :

- Monsieur Abdelhak El Marouani (CDM Leasing et Factoring) pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseure, Madame Nadia El Younsi, à savoir jusqu'en juin 2024 ;
- Madame Ilham Oughla (Maghrebail) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Réda Daïfi, à savoir jusqu'en juin 2025. ;
- Monsieur Aziz Boutaleb (Maroc Leasing) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Adil Rzal, à savoir jusqu'en juin 2026 ;
- Monsieur Karim Idrissi Kaïtouni (Wafabail) pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseure, Madame Khadija Asouab, à savoir jusqu'en juin 2026.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie l'élection pour un mandat de trois années, soit jusqu'à fin juin 2027, des membres du Conseil élus par les Sections auxquelles ils appartiennent. En l'occurrence :

- pour la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, Mme Houda El Kohen (Attijari Factoring Maroc) et MM. Mohammed Drissi Qeytoni (BMCI Leasing) et Abdelhak El Marouani (CDM Leasing et Factoring) ;
- pour la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, M. Aziz Cherkaoui (Salafin).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Salma Rais commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

[Retour au sommaire](#)

Vœux 2024 du Président aux membres de l'APSF

Cher(e) Collègue,

A l'occasion de la nouvelle année 2024, je vous présente à vous, à vos proches et à vos équipes, mes vœux de santé et de réussite.

En 2023, le Maroc a subi un séisme sans précédent. Nous retiendrons le très large élan de solidarité nationale qui s'en est suivi et le témoignage de confiance dans notre pays, des plus grandes institutions internationales qui n'ont pas modifié leur agenda en maintenant la tenue de leurs assemblées annuelles (Banque Mondiale, FMI, Factor Chain International).

La solidarité des SF s'est manifestée immédiatement par des moratoires accordés aux clients des régions sinistrées, particuliers et entreprises, soit directement, soit en coordination avec la DDP pour les fonctionnaires actifs et la CMR pour les fonctionnaires à la retraite. De même, l'APSF a octroyé sur son budget une dotation complémentaire d'urgence aux deux associations « la banque alimentaire » et « les Rangs d'honneur » qu'elle parraine dans le cadre de l'INDH.

En 2023, les métiers de financement ont évolué dans un contexte général marqué par une stagflation. Nous retiendrons, dans un tel contexte, à côté des actions menées pour parer au plus urgent, l'effort continu et sans relâche de l'APSF qui a maintenu le cap pour plaider la cause des SF et trouver des solutions aux difficultés structurelles liées à leur écosystème.

Concrètement, l'APSF a proposé à la DSB un plan d'action comportant les doléances et les actions à entreprendre relatives à des questions pour lesquelles l'appui de Bank Al-Maghrib est nécessaire... Ces questions se rapportent à la préoccupation d'avoir une évaluation exhaustive du marché du factoring et aux difficultés rencontrées auprès de certains tribunaux : droit de propriété, notification, jugements contradictoires d'un tribunal à l'autre... Les échanges ont été rouverts avec le Premier Président de la Cour d'Appel de Commerce de Casablanca à ce sujet. Il devra s'en suivre une rencontre de l'APSF avec les autorités judiciaires, dans le but de faire le point et, surtout, plus ample connaissance ...

En parallèle, le chantier ouvert avec la NARSA et l'ADD de digitalisation des procédures allant de l'immatriculation des véhicules neufs acquis à crédit à la mainlevée, connaît des avancées significatives et nous avons bon espoir de le faire aboutir bientôt...Ce qui permettra de juguler les manipulations frauduleuses qui, malheureusement, vont jusqu'à alimenter d'obscurs commerces plus ou moins licites...A propos de fraude, il y'a lieu de noter avec satisfaction les mesures prises en interne et qui donnent leurs fruits...

Annexes

Vœux 2024 du Président aux membres de l'APSF
Suite & fin

Dernier aspect et non des moindres, dans un environnement technologique en pleine évolution, l'enjeu pour l'APSF a consisté à approfondir sa réflexion sur les moyens d'anticiper les mutations de fond de la société et les nouveaux comportements de la clientèle liés à ces changements. Dans ce cadre, elle a consacré ses cinquièmes Assises nationales à la digitalisation et a alors précisé, avec ses partenaires, sa réflexion sur les enjeux et les perspectives pour les sociétés de financement à l'ère du digital.

En 2024, nous ne manquerons pas de récolter les fruits de cette action qui a pour maître-mot, persévérance.

Meilleurs vœux !

Abdallah Benhamida

[Retour au sommaire](#)

Cinquièmes assises nationales de l'APSF

« *Les sociétés de financement à l'ère du digital :
Enjeux et perspectives* »

Mot de bienvenue du Président de l'APSF

Mesdames, Messieurs,

En 2001, il y a un peu plus de 22 ans, la jeune APSF, fraîchement créée par la loi bancaire de 1993, avait organisé les « premières assises nationales du crédit à la consommation ».

A l'époque, ce métier avait besoin qu'on lui donne ou redonne ses lettres de noblesse...

Très vite est apparue la nécessité de « vendre » le crédit-bail en tant que mode de financement approprié des TPE-PME... Ce fut à travers les 2èmes Assises qui lui ont été consacrées en 2002...

Les 3èmes Assises, tenues en 2010, l'ont été pour faire connaître l'Affacturage comme mode de financement idoine du cycle d'exploitation des entreprises...

En 2018, l'APSF a organisé ses 4èmes Assises sous le thème « le leasing marocain finance le développement durable : renouvellement du parc des véhicules de transport public routier & efficacité énergétique ».

A côté de ces 4 manifestations, toujours pour la bonne cause, l'APSF a coorganisé, en 2017, les « 1ères Assises africaines du leasing » en marge de l'assemblée constitutive de la fédération africaine de leasing (AFRICALLEASE) initiée avec la SFI et dont la présidence et le siège ont été dévolus au Maroc...

Vous me direz que ce que je rappelle-là n'a rien à avoir avec le digital... j'y viens...

Alors qu'il fallait pour un fonctionnaire passer par tout un parcours d'obstacles pour avoir un crédit, sans être sûr de l'obtenir, avec cette probabilité qu'il puisse se retrouver en situation de surendettement, nous avons mis en place avec nos amis de la TGR une procédure de consultation-réservation-confirimation qui allait mettre fin à tous ces aléas et mettre les fonctionnaires à l'abri de toutes les manipulations dont ils étaient victimes...

Très vite, le même processus a été étendu avec nos amis de la CMR pour en faire bénéficier les fonctionnaires retraités...

*Tout le monde sait que les **procédures allant de l'immatriculation à la mainlevée du financement des véhicules neufs acquis à crédit sont sujettes à des tas de manipulations frauduleuses qui malheureusement vont jusqu'à alimenter d'obscurs commerces plus ou moins licites...***

Initiée avec nos amis de la DSRTTR et continuée avec ceux de la NARSA la réflexion a conduit à la mise en place de procédures de dématérialisation qui vont mettre fin, nous l'espérons très vite, à toutes ces incartades...

Le risque de surendettement des demandeurs de crédit honnêtes ainsi que le risque de financer des personnes indélicates a été contrecarré par la mise en place, d'abord au niveau de l'APSF avec le SAAR, puis au niveau national avec le Crédit Bureau sous la houlette de BKAM...

*Last but not least, les sociétés de financement, de crédit-bail en particulier, ne demandent qu'à s'acquitter de leurs taxes, notamment la TSC, dans les délais requis. **Mais les procédures actuelles en la matière les exposent au quotidien à un risque fiscal du fait qu'elles ne sont jamais sûres de l'avoir fait. Une solution digitale serait la bienvenue dans ce domaine...***

Au niveau du factoring** le RNESM, qui a été accueilli favorablement par tous les opérateurs, se heurte à un problème d'interprétation judiciaire de la notion même de la **facture émise...

Je ne suis pas un spécialiste du digital loin s'en faut ! Aussi, je ne prendrai pas le risque d'en parler avec la légitimité scientifique requise. Notre accompagnateur, Si Ahmed Kouddane de Synthèse Conseil, le fera mieux que moi, comme vont le faire nos invités-intervenants ici présents que je m'empresse de remercier...

Ils auront toute la latitude de nous faire part de la genèse de cette révolution, ses enjeux, ses avancées, ses prérequis et, peut-être même, ses risques...

*I y'a 2 ou 3 générations les écoliers apprenaient par cœur la table de multiplication et développaient dans leur petite tête des **logiciels personnels** leur permettant de **s'exercer mentalement à faire les calculs les plus difficiles ...***

*Qui est capable de le faire aujourd'hui ? Et quand bien même il l'est, les inventions technologiques, les applis qui se vendent ou que l'on peut télécharger le détournent de tout effort personnel... **Il est à craindre que l'IA qui fait florès en ce moment ne renforce davantage encore cette dérive de « démission paresseuse » ...***

*L'objectif de ces Assises ne se limite pas au contenu de la note de présentation que vous avez en mains. **Nous ambitionnons de poser les bonnes questions ayant toujours à l'esprit qu'en définitive c'est le citoyen qui doit être au cœur de toutes les préoccupations des utilisateurs du digital ou du numérique...***

*Permettez-moi, pour illustrer le propos, de citer **Emile Zola** (un écrivain-journaliste) qui a dit au 19ème siècle : « **Je crois que l'avenir de l'humanité est dans le progrès de la raison par la science** » et **Albert Einstein** (un scientifique) qui a fait, au 20ème, cette confession : « **Je suis réellement un homme quand mes sentiments, mes pensées et mes actes n'ont qu'une finalité: celle de la communauté et de son progrès** » ...Et ce ne sont certainement pas là des pamphlets hâtifs...*

Le digital n'est pas une panacée en soi, pas plus que ne l'ont été la révolution industrielle, l'invention de la lettre de change ou ne le sera la révolution de l'énergie à base de l'hélium et autres découvertes du moment et à venir de tel ou tel gisement...

En nous engageant dans l'organisation de ces assises nous nous sommes, tout naturellement, enquis de ce qu'en dit l'état de l'art, à commencer par notre tutelle et les Institutions que l'Etat a créées telle l'ADD, ainsi que les stratégies en la matière telle la SNIF, et celles contenues dans le NMD ...

Je ne saurais anticiper vos travaux.

Merci d'aller au fond des choses, nous sommes tout ouïe...

Secouez-nous s'il le faut...

Les actes de ces assises seront consignés dans une publication et leurs recommandations feront l'objet d'un livre blanc devant servir à une évaluation périodique à travers des bilans d'étape...

Encore une fois merci ...

[Retour au sommaire](#)

55ème assemblée annuelle FCI (Factor Chain International) Marrakech, lundi 30 octobre 2023

Mot de bienvenue du Président de l'APSF

Messieurs les Présidents, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je suis Abdallah Benhamida, Président de l'APSF, association marocaine représentant le factoring au même titre que d'autres formules de financement.

Je suis honoré de participer à l'ouverture des travaux de FCI qui tient sa 55ème Assemblée annuelle ici à Marrakech.

FCI a choisi pour la deuxième fois d'organiser son assemblée annuelle sur terre africaine. Le Maroc y a été choisi pour sa facilité d'accès depuis le monde entier et pour le dynamisme de son activité d'affacturage.

FCI a confirmé son choix de maintenir cette rencontre à Marrakech, malgré la dure épreuve qui a touché toute la région en septembre dernier.

Le séisme, terrible épreuve s'il en est, n'a pas remis en cause la capacité de notre pays et de Marrakech à organiser des événements d'envergure mondiale, comme il l'a fait il y a quelques jours à peine, en accueillant les Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI, et aujourd'hui, l'Assemblée Annuelle 2023 de FCI.

Le Maroc a prouvé au gré des crises, sa résilience et je suis convaincu que ce pays pourra relever les défis de la reconstruction et de la satisfaction des besoins des populations sinistrées, au vu de l'élan de solidarité nationale qui s'est manifesté dès le lendemain du sinistre et du programme de 125 milliards de dirhams - à peu près 12 milliards d'euros - sur les cinq ans à venir, représentant environ 10% du PIB.

Mesdames, Messieurs,

En tant que Président de l'association locale du factoring, je voudrai, si vous le permettez, vous inviter à faire plus ample connaissance avec le factoring au Maroc.

Je me focaliserai, à ce propos, sur trois aspects qui me semblent incontournables :

- son histoire ;*
- son marché à travers ses opérateurs et ses réalisations ;*
- ses perspectives de développement.*

L'histoire du factoring

L'histoire du factoring est riche, parce qu'ancienne. Avant son lancement, dans sa forme moderne, à la fin des années 80, il était pratiqué sous une forme traditionnelle, quand des intermédiaires réceptionnaient, stockaient et vendaient des marchandises et en percevaient le prix pour le compte de négociants marocains installés à l'étranger. Un marché s'est mis en place animé par des "facteurs", c'est-à-dire ceux qui exercent pour le compte d'un autre. Ces "facteurs" renseignaient sur la moralité et la capacité financière et commerciale des commerçants locaux.

Au-delà de l'anecdote, l'histoire du factoring au Maroc montre qu'il s'agit d'une solution qui a su accompagner l'économie marocaine et son développement, ce qui ne s'est jamais démenti au demeurant.

Au départ, il a contribué au développement de secteurs exportateurs, notamment le textile, l'offre factoring résidant alors essentiellement dans l'assurance-crédit.

A partir du début des années 90, le factoring s'est orienté vers le marché local et l'activité a touché progressivement et de plus en plus le marché domestique. L'offre factoring s'est peu à peu diversifiée pour couvrir, aujourd'hui, une palette de services complète, destinée à toutes les entreprises, petites et grandes, pourvu qu'elles soient organisées, transparentes et fortes d'un potentiel de développement commercial.

L'offre de factoring

L'offre de factoring est le fait de sept opérateurs ::

- 4 départements de banques ;*
- 3 sociétés spécialisées, qui sont filiales de banques, membres de l'APSF.*

L'encours global des créances acquises par affacturage, banques et sociétés spécialisées confondues, se chiffre à 39 milliards de dirhams à fin 2022 ou 4 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires enregistré par les sociétés spécialisées, s'établit, en 2022, à environ 20 milliards de dirhams ou 2 milliards d'euros.

Les perspectives de développement du factoring

L'avenir du factoring est, de mon point de vue, des plus prometteurs.

Sur la base des données d'activité existantes, ce métier présente un fort potentiel de croissance. Ce potentiel se matérialisera parce que le marché existe pour peu que l'offre soit soutenue par une communication adéquate.

Annexes
Vœux 2024 du Président aux membres de l'APSF
Suite & fin

Pour l'histoire, je dois souligner que l'APSF a organisé, en 2010, les « Premières assises nationales du factoring », sous le thème « Le factoring : 20 ans au service de l'entreprise ». A cette occasion, elle a édité un Guide du Factoring, intitulé « Le factoring au Maroc, ce qu'il faut savoir ».

Je vous invite à découvrir ce guide ainsi que les actes de ces Assises sur le site de l'APSF, apsf.pro.

Le développement du métier passe aussi par le lancement de solutions innovantes telles que le financement des chaînes d'approvisionnement Supply Chain Finance (SCF). A cet égard, sous l'égide de Bank Al-Maghrib - la Banque Centrale du Maroc -, les sociétés de factoring ont échangé, avec la SFI (Société financière Internationale) en 2022 autour d'un « Projet SCF » portant sur le développement d'une stratégie nationale de financement de la chaîne d'approvisionnement.

Dernier aspect et non des moindres, l'affacturage a tout intérêt à mettre la digitalisation au centre de ses priorités. Le développement de la signature électronique, l'automatisation des workflows, l'émergence de SCF sont là des leviers qui permettront incontestablement de faciliter l'accès des entreprises au produit.

A cet égard, je dois préciser que l'APSF organise dans les tout prochains jours des Assises sous le thème « Les sociétés de financement et leurs partenaires face à la digitalisation : enjeux & perspectives ».

Mesdames, Messieurs,

Pour clore ce mot, je prendrai quelques instants pour présenter très brièvement l'APSF - Association Professionnelle des Sociétés de Financement - qui, comme je vous l'ai dit au départ, représente le factoring au même titre que d'autres métiers de financement : leasing, mobilisation de créances, cautionnement, crédit à la consommation, crédit immobilier, financement des associations de micro-crédit, financement du développement agricole solidaire.

Fondée en 1993, l'APSF regroupe 26 sociétés, dont les concours à l'économie en 2022 ont dépassé les 200 milliards de dirhams, représentant respectivement 15% du PIB et 16% des concours de l'ensemble des établissements de crédit.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à vos travaux.

[Retour au sommaire](#)

Enquête 2022 de BKAM sur l'endettement des ménages - Principaux résultats²⁶

Depuis 2005, Bank Al-Maghrib effectue une enquête auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation pour suivre l'évolution de l'endettement bancaire des ménages. La 18ème enquête portant sur l'exercice 2022 a couvert 11 banques conventionnelles, 10 sociétés de crédit à la consommation, 5 banques et une fenêtre participative²⁷, cumulant des parts de marché de 97% en termes de prêts à l'habitat et 94% en termes de crédits à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier à périodicité mensuelle de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

DETTE GLOBALE DES MÉNAGES

A fin 2022, la dette bancaire des ménages a totalisé 398,8 milliards de dirhams²⁸, marquant une décélération à 3,4% après 4,8% en 2021. Elle a représenté près de 35% des concours des établissements de crédit, soit un point de moins que l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB s'est, pour sa part, stabilisé à 30%.

Les banques détiennent près de 83% de cette dette, contre 17% pour les sociétés de financement, soit un point de plus que l'année précédente. Sur ce total, la part du financement à la consommation s'est maintenue à 35% et celle du financement à l'habitat à 65%.

FINANCEMENTS À L'HABITAT

La production des financements à l'habitat s'est contractée de 10,8% à 29,1 milliards de dirhams. Ce recul reflète une baisse de 21% des financements encouragés par l'Etat et de 9% pour les financements libres.

Le nombre de bénéficiaires a également diminué de 18,4% à 66 719 clients, reflétant une baisse de 24% pour les financements encouragés par l'Etat et de 16,3% pour les financements libres. Le montant moyen des financements s'est apprécié, pour sa part, de 37 000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 437 000 dirhams.

Ainsi, l'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à 257,4 milliards de dirhams²⁹, en hausse de 3,2% contre 4,6% une année

auparavant. Sur ce total, l'encours des financements libres, représentant une part de 85%, a augmenté de 4,4%. Les financements encouragés par l'Etat ont vu leur encours marquer une baisse de 3,2% à 39,9 milliards de dirhams, dont 22,1 milliards au titre du Fogalef³⁰ et Fogaloge³¹, 16,8 milliards au titre du Fogarim³² et 1 milliard au titre de l'Habitat Bon Marché. Les financements Mourabaha immobiliers se sont établis à 14,6 milliards de dirhams, en hausse de 20,9% après 41,6% une année auparavant.

Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques conventionnelles aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,22%, en baisse de 2 points de base par rapport à 2021. La part des crédits assortis d'un taux inférieur à 6% s'est ainsi renforcée de deux points en 2022 à 87%.

La part des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est élargie d'un point à 93% en termes d'encours et d'un point à 91% en termes de production.

La durée initiale moyenne des financements à l'habitat est restée quasi-stable, soit 21,1 ans après 21 ans une année auparavant. La part des financements à l'habitat accordés par les banques²⁵ à une durée initiale supérieure à 20 ans s'est située à 65%, tandis que la part des financements de maturité comprise entre 10 et 20 ans s'est stabilisée à 30%.

L'analyse du profil des bénéficiaires des financements à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du

Annexes
Enquête 2022 de BKAM sur l'endettement des ménages
Suite & fin

nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes ayant moins de 30 ans représentent 6%.

En termes de revenu, les personnes à revenu supérieur à 4 000 dirhams ont disposé de 74% du nombre de dossiers de financements, soit une hausse de 3 points en faveur des personnes ayant des revenus supérieurs à 6 000 dirhams, dont la part a augmenté à 51%.

En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires ont bénéficié respectivement de près de 42% et 38% des dossiers de financements. Les professions libérales ont vu leur part se renforcer à 14% alors que celle des artisans et commerçants a reculé à 4%.

Selon la répartition géographique, près de 38% des bénéficiaires des financements à l'habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, suivie de la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 19% des emprunteurs.

FINANCEMENTS À LA CONSOMMATION

L'encours brut des financements à la consommation s'est établi à 141,4 milliards de dirhams, en hausse de 3,7%, après 5,3% enregistrée une année auparavant. Cette tendance reflète une hausse de 6,8% des financements accordés par les sociétés de crédit à la consommation et un ralentissement à 1,1% de ceux octroyés par les banques. L'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à

l'acquisition de véhicules, a augmenté de 4,1% à 1,2 milliard de dirhams.

Par maturité, les financements à la consommation de maturité supérieure à 5 ans ont vu leur part augmenter de 2 points à 80%, marquant une tendance à l'allongement des durées de financement.

Le montant moyen des financements à la consommation se chiffre à 61 000 dirhams, en hausse de 8 000 dirhams d'une année à l'autre.

Par âge, les bénéficiaires de plus de 50 ans représentent 42%, en hausse de 2 points une année auparavant.

Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4 000 dirhams représentent près de 32% des dossiers de financement, contre 23% pour celles à revenu compris entre 4 000 et 6 000 dirhams et 45% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6 000 dirhams.

Selon la catégorie socio-professionnelle, les salariés ont disposé, en 2022, de 46% des dossiers de financement à la consommation, en baisse de 2 points par rapport à 2021. La part des fonctionnaires s'est située à 34%, en hausse d'un point. Le reliquat correspond aux retraités (9%), artisans et commerçants (6%) et professions libérales (5%).

Selon la localisation géographique, à l'instar des financements à l'habitat, les bénéficiaires des financements à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%) et Rabat (20%).

[Retour au sommaire](#)

*Liste des sociétés membres***Crédit-bail****BMCI LEASING**

Mohammed Drissi Qeytoni (DG)
Lot n° 3, Lotissement La Colline II,
Sidi Mâarouf - Casablanca
Tél. : 0522 88 63 50

CAM LEASING

Nahid El Massnaoui (DG)
Place des Alaouites - Rabat
Tél. : 0530 17 86 50

CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING

Abdelhak El Marouani (Président du Directoire)
203, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 36 74 40

MAGHREBAIL

Azeddine Guessous (Président)
Ilham Oughla (DG) / Rachid Tahar (DG)
45, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Tél. : 0522 48 65 00

MAROC LEASING

Aziz Boutaleb (DG)
57, Angle Bd Abdelmoumen
et Rue Pinel - Casablanca
Tél. : 0522 42 95 12

SCANIA FINANCE MAROC

Ronny Willekens (DG)
Autoroute Casablanca-Rabat, Km 14
Tél. : 0522 42 95 12

SOFAC

Hicham Karzazi (DG)
57, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 42 96 14

SOGLEASE

Lahoussine Hassani Idrissi (DG)
374, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 43 88 70

WAFABAIL

Karim Idrissi Kaïtouni (Président du Directoire)
Angle Bd Moulay Youssef et rue El Mazini -
Casablanca
Tél. : 0522 43 60 05

Factoring**ATTIJARI FACTORING**

Houda El Kouhen (DG)
2, Bd Moulay Youssef - Casablanca ☐
Tél. : 0522 22 93 01

CAM FACTORING

Mariam Khamlichi (DG)
C/O Groupe Crédit Agricole du Maroc -
Rabat
Tél. : 0522 36 74 40

CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING

Abdelhak El Marouani (Président du Directoire)
203, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 36 74 40

MAROC FACTORING

Anass Mikou (Président du Directoire)
63, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Tél. : 0522 42 76 32

Cautionnement & Mobiisation de créances**FINEA**

Mohamed Belmaachi ((ADG)
101, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 26 44 83

Financement des institutions de microfinance**JAIDA**

Samir Seffar (DG)
Immeuble High Tech, Avenue Ennakhil,
Hay Riad- Rabat
Tél. : 0537 56 97 00

Financement du développement agricole solidaire**TAMWIL EL FELLAH**

Mustapha Chellat (DG)
28, Rue Abou Faris Al Marini - Rabat
Tél. : 0530 10 55 57

*Liste des sociétés membres***Crédit immobilier****ATTIJARI IMMOBILIER**

Ismail EL Filali (Président du Directoire)
112, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 54 56 56

WAFAL IMMOBILIER

Ismail EL Filali (Président du Directoire)
112, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 54 56 56

Crédit à la consommation**AXA CREDIT**

Abdesselam El Hadaj (DG)
120-122, Av. Hassan II - Casablanca
Tél. : 0522 46 43 00

DAR SALAF

Abdallah Benhamida (P-DG)
207, Bd Zerktouni - Casablanca
Tél. : 0522 36 10 00

EQDOM

Aziz Dalaoui (ADG)
127, Bd Zerktouni - Casablanca
Tél. : 0522 77 92 90

FNAC

Mehdi Lakrissa (DG)
Place Rabia Al Adaouiya - Résidence Kays -
Rabat
Tél. : 0678 77 00 29

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES

Gregoire de Saint Lager (P-DG)
44, Av. Khalid Bnou Al Walid - Aïn Sebâa -
Casablanca
Tél. : 0522 34 98 89

SALAF AL MOUSTAQBAL

Khadija Benali (P-DG)
20, Bd de la Mecque - Lâayoune
Tél. : 0528 89 42 30

SALAFIN

Aziz Cherkaoui (Président du Directoire)
Zénith Millénium, Immeuble 8, Sidi Mâarouf -
Casablanca
Tél. : 0522 97 44 55

SOFAC

Hicham Karzazi (DG)
57, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 42 96 14

SONAC

Mohamed Zouhairi Bernoussi (DG)
29, Bd Mohammed V- Fès
Tél. : 0535 62 13 90

SOREC CREDIT

Ahmed Torres (DG Délégué)
265, Bd Zerktouni - Casablanca
Tél. : 0522 39 36 99

VIVALIS SALAF

Noureddine Fadouach (DG)
Angle Boulevard Zerktouni et Boulevard de
Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 79 30 05

WAFASALAF

Driss Fedoul (Président du Directoire)
72, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Ramallah -
Casablanca
Tél. : 0522 54 51 55

[Retour au sommaire](#)

Conseil de l'APSF après Assemblée Générale du 28 juin 2023

Présidents d'honneur

Abderrahmane Bennani-Smirès

Abdelkrim Bencherki

Bureau

Président

Abdallah Benhamida (Dar Salaf)

Vice-Présidents

Réda Daïfi (Maghrebail)

Driss Fedoul (Wafasalaf)

Présidents des Sections

Aziz Cherkaoui (Salafin), Section Crédit à la Consommation
et Crédit Immobilier

Adil Rzal (Maroc Leasing), Section Crédit-bail, Affacturage
et Mobilisation de Créances

Trésorier

Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit)

Délégué Général

Mostafa Melsa

Membres

Khadija Asouab (Wafabail)

Aziz Dalaoui (Eqdom)

Mohammed Drissi Qeytoni (BMCI Leasing)

Houda El Kohen (Attijari Factoring)

Nahid El Massnaoui (CAM Leasing)

Nadia El Younsi (CDM Leasing et Factoring)

Noureddine Fadouach (Vivalis Salaf)

Lahoussine Hassani Idrissi (Sogelease)

Hicham Karzazi (Sofac)

Anass Mikou (Maroc Factoring)

Mohamed Tehraoui (membre indépendant)

Anciens membres du Conseil de l'APSF

L'APSF rend hommage à ses anciens membres du Conseil :

Feu Mohamed Amine Bengeloun (Maghrebail), 1994-2000
Président, 1994-2000

Abderrahmane Bennani-Smirès (Credor), 1994-2004
Président, 2000-2004

Abdelkrim Bencherki (Groupe Diac), 1994-2013
Président, 2005-2013

Mohamed Tehraoui (Maghrebail, Chaabi Leasing), 1998-2005
Vice-Président, 2000-2005

Chakib Bennani (Maghrebail), 2004-2010
Vice-Président, 2006-2010

Amin Benjelloun Touimi (Wafasalaf), 2000-2005
Vice-Président, 2004

Mouna Bengeloun (Maghrebail), 2011-2012
Vice-Présidente, 2011-2012

Aziz Boutaleb (Maroc Leasing), 2007-2016
Vice-Président, 2012-2016

Laila Mamou (Wafasalaf), 2004-2018
Vice-Présidente, 2004-2018

Badr Alioua (Wafasalaf), 2018-2023
Vice-Président, 2018-2023

Réda Daïfi (Maghrebail), 2012-2024
Vice-Président, 2012-2024

Adil Benzakour (Taslif), 2013-2018
Trésorier, 2013-2018

Mohamed EL Kettani (Attijari), 1994-2005

Mohamed Torres (Eqdom), 1994-2004

Ahmed Boufaim (Sofac Crédit), 1994-2003

Ali Marrakchi (Maroc Leasing), 1994-2001

Rachid Benkiran (Sociétés de Caution Mutuelle), 1994-2001

Mohamed El Alj (Dar Ad-Damane), 1994-1999

Mohamed El Haloui (Sociétés de Caution Mutuelle), 1994-1998

Abdelaziz Benjelloun (Assalaf Chaabi du Centre), 1994-1998

Omar Bounjou (Wafa Immobilier), 1994-1996,

Daniel Maurice Poulain (Sogelease), 1994-1995

Fadel El Alami (Wafabail), 1994-1995

Anciens membres du Conseil de l'APSF

Abdeltif Benjelloun (Wafabail), 1996-1998
 Abdelhamid Mrabet (Wafasalaf), 1997-2000
 Larbi Rkiouek (Sociétés de Caution Mutuelle), 1998-2001
 Abderrahim Labyad (Wafabail), 1999-2005
 Amine Bouabid (Salafin), 2001-2004
 Hassan Bertal (BMCI Leasing), 2001-2002
 Azzedine Bennouna (Maroc Factoring), 2001
 Thierry Bonetto (BMCI Leasing), 2003-2005
 Abdelfettah Bakhti (Maroc Leasing), 2003
 Abdelmajid Bennani-Smirès (Credor), 2004
 Mohamed Hammadi (Sogelease), 1997-2006
 Abdellatif Abenouas (Eqdom), 2003-2006
 Abdelhafid Tazi (Assalaf Chaabi), 2004-2007
 Mohamed Akodad (Chaabi Leasing), 2005-2007
 Brahim Saïd (Wafabail), 2005-2006
 Talal El Bellaj (Wafabail), 2006-2007
 Mohamed Haitami (Wafabail), 2007
 Salaheddine Loubaris (Assalaf Chaabi), 2007-2009
 Ali Harraj (Maroc Leasing), 2004-2010
 Bachir Fassi Fehri (Sofac), 2004-2010
 Aziz Sqalli (BMCI Leasing), 2006-2010
 Philippe Foursy (Cetelem), 2010-2012
 Hicham Daouk (Maroc Factoring), 2010-2012
 Nabila Freidji (Cash One), 2010-2012
 Samia Ahmidouch (Sogelease), 2007-2013
 Abderrahim Rhiati (Eqdom), 2006-2013
 Amin Laraqui (FNAC), 2004-2014
 Mohamed Chraïbi (BMCI Leasing), 2011-2014
 Laurent Tiercelin (Eqdom), 2014-2015
 Abdelkader Rahy (CDM Leasing et Factoring), 2012-2015
 Nezha Hayat (Sogelease), 2014-2016
 Karim Idrissi Kaïtouni (Wafabail), 2007-2016
 Samira Khamlichi (Wafacash), 2010-2017
 Philippe Lelarge (Eqdom), 2015-2018
 Mohcine Boucetta (Sogelease), 2016-2018
 Abdesslam Bouirig (BMCI Leasing), 2014-2019
 Mohamed Amimi (Maroc Leasing), 2016-2020
 Abdellatif Seddiqi (Wafabail), 2016-2020

Anciens membres du Conseil de l'APSF

Driss Chérif Haouat (Attijari Factoring), 2012-2021
Adil Bajjou (Sogelease), 2018-2022
Younès Benboujida (Eqdom), 2018-2023
Mohammed Chemaou (BMCI Leasing), 2019-2023
Nadia El Younsi (CDM Leasing et Factoring), 2015-2023
Khadija Asouab (Wafabail), 2020-2024
Adi Rzal (Maroc Leasing), 2020-2024

[Retour au sommaire](#)

Renvois

1. FMI – Fonds Monétaire International - Perspectives de l'économie mondiale- Avril 2024
2. Prévisions du HCP - Haut-Commissariat au Plan - Site web / Page « Conjoncture et prévision économique - Valeur ajoutée primaire » - https://www.hcp.ma/PIB-en-volume_a2882.html
3. Communiqué de presse □ - Réunion du Conseil de Bank Al-Maghrib du 19 mars 2024 et Note de présentation du projet de la loi de finances 2024
4. Prévisions du HCP - Site web / Page « Conjoncture et prévision économique - Indicateurs Conjoncture et prévision économique » - https://www.hcp.ma/Valeur-ajoutee-primaire_a2879.html
5. Prévisions du HCP - Site web / Page « Conjoncture et prévision économique - Indicateurs Conjoncture et prévision économique » - https://www.hcp.ma/Valeur-ajoute-secondaire_a2880.html
6. Prévisions du HCP - Site web / Page « Conjoncture et prévision économique - Indicateurs Conjoncture et prévision économique » - https://www.hcp.ma/Valeur-ajoute-tertiaire_a2881.html
7. HCP - Note d'information relative à l'IPC de l'année 2023
8. Source : HCP - Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2023
9. Source : Office des Changes Indicateurs - Indicateurs mensuels des échanges extérieurs - Chiffres provisoires
10. Source : DEPF - Direction des Etudes et des Prévisions Financières - Note de conjoncture n° 324 - Février 2024
11. Source : Bank Al-Maghrib - Statistiques Monétaires - Décembre 2023
12. Le MSI20 a été lancé en janvier 2022. Selon la Bourse de Casablanca, cet Indice vise à répondre aux besoins des intervenants de marché, notamment des investisseurs institutionnels. Il a été conçu pour refléter la performance des 20 entreprises les plus liquides cotées à la Bourse de Casablanca et pour servir ainsi de nouveau benchmark pour la place Casablancaise.
13. FMI - « Perspectives de l'économie mondiale » - Avril 2024
14. Communiqué de presse - Réunion du Conseil de Bank Al-Maghrib du 19 mars 2024
15. Le Ministère du Commerce a publié, fin 2021, un projet de réforme de la loi n° 31-08. Ce projet définit le consommateur comme toute personne physique (et non plus morale) qui acquiert ou utilise pour la satisfaction de ses besoins non professionnels ... La DTFE et BKAM ont soumis ce texte à l'APSF pour avis.
16. Source : Indice des prix des actifs immobiliers - BKAM-ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie) - « Tendances globales du marché immobilier au 4ème trimestre 2023 » - Bulletin n°54

Renvois

17. Loi cadre n°03-22 du 9 décembre 2022 - Bulletin officiel n° 7152 du 15 décembre 2022. Textes d'application : Bulletins officiels : n° 7174 du 2 mars 2023, 7184 du 6 avril 2023 et 7188 du 20 avril 2023
18. Source : CRI Casa/Settat - Charte de l'Investissement
décret n° 2-23-1 du 16 février 2023 relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique - Bulletin Officiel n° 7174 du 2 mars 2023 ;
arrêté n° 3-12-23 pris pour l'application des articles 1 et 7 du décret n° 2-23-1 du 25, relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique - Bulletin Officiel n° 7184 du 6 avril 2023 ;
arrêté n° 3-13-23 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2-23-1, relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique - Bulletin Officiel n° 7184 du 6 avril 2023 ;
arrêté n° 3-14-23 fixant la liste des provinces ou des préfectures relevant des catégories A) et B) dans le ressort territorial desquels les projets d'investissement réalisés peuvent bénéficier d'une prime territoriale - Bulletin Officiel n° 7188 du 20 avril 2023.
19. Loi n° 69-21 modifiant la loi n° 15-95 et édictant des dispositions transitoires particulières aux délais de paiement - Bulletin Officiel n° 7204 du 15 juin 2023
20. Bulletin Officiel n° 7278 du 29 février 2024 (en langue arabe) : loi n°01-22 du 20 février 2024
21. Note de présentation du PLF 2024
22. Loi n° 21-18 du 17 avril 2019
23. Bulletin Officiel n° 7280 du 7 mars 2024
24. Source : Rapport annuel de la DSB - Exercice 2022
25. Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha à partir de 2021
26. Source : Bank Al-Maghrib-Rapport annuel sur la supervision bancaire - Exercice 2022
27. Les banques et fenêtres participatives ont été intégrées à l'enquête à partir de 2021
28. Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha à partir de 2021
29. Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de Mourabaha
30. Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation
31. Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public
32. Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes

[Retour au sommaire](#)

